



RAPPORT D'ACTIVITE

2011

bouger les lignes!

Pour une société inclusive



I - PRESENTATION GENERALE	P. 3
EN FRANCE	P. 4
HISTORIQUE DE LA DELEGATION APF CORREZE	P. 5
II – LA DELEGATION DEPARTEMENTALE APF CORREZE	P. 7
II.1 - ROLE ET MISSIONS	P. 7
II.2 - L'ORGANISATION	P. 8
II.3 - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	P. 11
II.4 - LES RESSOURCES	P. 12
II.5 - AVEC LE SAVS	P. 13
III – LES ACTIVITES DE LA DELEGATION	P. 17
III.1 - L'ACCUEIL	P. 17
III.2 - LA VIE ASSOCIATIVE	P. 17
III.2.a. Actions de proximité, d'échanges, de rencontres	P. 17
III 2.b. Sorties touristiques et/ ou culturelles, séjour, loisirs	P. 18
III.2.c. Actions Animations / Ressources	P. 21
III.2.d. Actions d'information, de sensibilisation	P. 22
III.2.e. Actions de communication	P. 24
III.2.f. Actions partenariat/solidarité	P. 26

III.3 - ACTIONS POLITIQUES	P. 27
III.3.a Actions de réflexions et de développement	P. 27
III.3.b Actions de revendication	P. 28
III.3.c. Actions de représentation et de défense	P. 29
III.3.d. Coopération	P. 30
III.4. GROUPES INITIATIVES LOCAUX (G.I.L.)	P. 30
III.4.a. La mission APF - Sclérose en Plaques (SEP)	P. 30
III.4.b. Le groupe de paroles parents d'enfants handicapés moteur	P. 31
III.4.c. Le groupe des aidants familiaux	P. 31
III.5 - LA MISSION ACCESSIBILITE	P. 32
III.5.a. Les missions	P. 32
III.5.b. Les activités	P. 33
IV – RAPPORT FINANCIER DE LA DELEGATION	P. 34
VI –CONCLUSION ET PERSPECTIVES	P. 38
ANNEXE	
COUPURES DE PRESSE	P. 39

I - PRESENTATION GENERALE

Créée en 1933, et reconnue d'utilité publique, l'Association des Paralysés de France (APF), 17 boulevard Auguste Blanqui - 75013 PARIS est un **mouvement national pour le soutien, la défense, la représentation et l'insertion des personnes atteintes de déficiences motrices, avec ou sans troubles associés, et de leur famille.**

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services, des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

Dans la ligné de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'association en appui de sa charte affirme la primauté de la personne :

- *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie quels qu'ils soient.*
- *En tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence.*

Cette charte est consultable sur : www.apf.asso.fr dans la rubrique « Qui sommes nous ? »

L'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

L'APF décline ses actions et revendications dans son projet associatif, actualisé tous les cinq ans. Le projet 2006-2011 dénommé « **Acteur & Citoyen !** » fixe des objectifs et propose des actions à mettre en œuvre. Parce que ce projet est l'affaire de tous, il est décliné de manière concrète par tous les acteurs de l'association dans le cadre de leurs responsabilités sur le plan local, départemental, régional et national.

« *Acteur & citoyen !* »

- Pour faire évoluer les mentalités,
- Pour répondre à des besoins nouveaux,
- Pour mieux travailler ensemble : adhérents, salariés, bénévoles, usagers et instances...,
- Pour mieux communiquer et financer nos actions associatives.

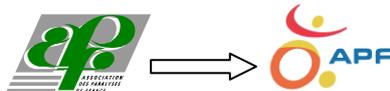
***L'APF est présente partout en France
au niveau départemental, régional, territorial et national***

- ✓ **1** Siège National,
- ✓ **97** Délégations départementales,
- ✓ **135** Structures médico – éducatives,
- ✓ **212** Structures pour adultes,
- ✓ **25** établissements et services d'aide par le travail (ESAT),
- ✓ **29** entreprises de travail adapté
- ✓ **149** Séjours de vacances organisés par APF Evasion : 1765 vacanciers, 1858 accompagnateurs
- ✓ **712** dispositifs réalisés par APF Formation, 8038 personnes,
- ✓ **415 910** Donateurs (ayant fait au moins un don en 2010),
- ✓ **27 790** Adhérents à jour de cotisation,
- ✓ **25 000** Bénévoles dont 4 000 bénévoles réguliers,
- ✓ **11 924** Salariés auxquels s'ajoutent 1382 travailleurs handicapés répartis dans les 25 établissements et services d'aide par le travail.

Historique Délégation APF Corrèze

- 1957** ☞ Création de la délégation APF Corrèze par Melle Maryse Chambre, déléguée départementale bénévole,
- 1964** ☞ Création d'un service social APF,
- 1993:** ☞ Mme Renée Devanneaux devient la nouvelle déléguée départementale bénévole,
☞ 1^{ère} rencontre du Groupe Inner Wheel,
- 1994** ☞ Installation de la Délégation dans ses nouveaux locaux, 25 rue de Turenne à Brive,
☞ Développement de la vie associative,
☞ 1^{er} correspondant local,
☞ Parution du premier bulletin départemental « La Lettre aux adhérents »,
- 1995** ☞ 1^{ère} Journée Bric à Brac,
☞ 1^{ère} édition de la Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques,
- 1996:** ☞ Monsieur Noël Vezine devient le nouveau délégué départemental bénévole,
☞ 1^{ère} édition de « l'Odyssée, ensemble dépassons le handicap »,
☞ 1^{ère} Victoire APF,
☞ 1^{ère} Moisson du Cœur,
☞ 1^{ère} Campagne Respect,
- 1997** ☞ Mise en place d'une permanence SEP (Sclérose en plaques),
☞ 1^{ère} réunion du secteur Ussel,
☞ 1^{ère} Assemblée départementale,
- 1998** ☞ « La Lettre aux adhérents » devient « La Lettre »,
☞ 1^{er} Loto Géant,
☞ 1^{ère} réunion du secteur Brive,
☞ 1^{ère} réunion du secteur Tulle,
☞ 1^{er} groupe Amitié de Brive,
☞ Lancement d'une étude de besoins,
- 1999** ☞ « La Lettre » devient le « Zoom sur la Corrèze »,
☞ Participation au 1^{er} Forum des Associations à caractère social de Brive,
☞ Participation au Schéma Départemental des personnes adultes handicapées,
☞ L'APF Corrèze monte à Paris pour la Grande manifestation APF/AFM,
- 2000** ☞ 1^{ère} réunion du secteur Lubersac,
☞ 1^{ère} réunion du secteur Egletons,
☞ 1^{er} atelier informatique à Brive,
☞ 1^{er} Groupe Amitié de Tulle,
☞ 1^{ère} édition des « Chantiers de l'accessibilité »,
☞ Opération « Arrêtons le massacre sur la route », Grande Cause Nationale 2000,
☞ Opération « Transport »,
☞ Acquisition d'une voiture adaptée,
- 2001 :** ☞ Création de l'ESVAD (Equipe Spécialisée pour une Vie Autonome à Domicile),
☞ Signature d'une Charte Qualité entre La Direction Départementale de l'Équipement et la délégation APF Corrèze,
☞ Mise en place du SIVA 19 (Site pour la Vie Autonome),
☞ Création du groupe de paroles SEP (Sclérose en plaques),
- 2002** ☞ 1^{er} Concours de Pétanque,
☞ 1^{er} rencontre du Groupe de Parole SEP,
☞ 1^{ère} Sortie mensuelle,
☞ Grande opération « Collecte Derniers Francs »,

- 2003**
- ☞ Aménagement de la délégation APF Corrèze dans ses nouveaux locaux flambants neufs, Impasse Tour de Loyre à Malemort,
 - ☞ Inauguration des nouveaux locaux,
 - ☞ 1^{ère} édition de l'Opération « Offrez un sourire »,
 - ☞ L'APF change de logo,



- ☞ Journées « Portes Ouvertes » à la délégation,
 - ☞ 1^{ère} réunion du secteur Juillac,
 - ☞ 10^{ème} anniversaire du Groupe Inner Wheel,
 - ☞ 1^{ère} Soirée Fête de la Musique APF Corrèze,
- 2004**
- ☞ 1^{er} Groupe Amitié/Informatique d'Egletons,
 - ☞ 1^{er} Atelier informatique de Juillac,
 - ☞ Mise en place d'un second rendez-vous mensuel informatique à Malemort,
 - ☞ Manifestation pour le projet de loi en faveur des personnes en situation de handicap,
- 2005**
- ☞ Autonomisation de l'ESVAD qui devient le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale),
 - ☞ Nouvelle organisation pour l'APF :
 - élection du Conseil Départemental, Noël Vezine est élu représentant du CD,
 - arrivée de Monsieur Gervais Desgrolard en tant que directeur de la délégation,
 - ☞ 1^{ère} opération contre la discrimination : « Changeons de regard »,
- 2006**
- ☞ Mise en route d'un groupe de paroles Parents d'enfants handicapés moteurs,
 - ☞ 1^{er} voyage organisé par l'APF Corrèze,
- 2007**
- ☞ Concert de l'école « La Voix des Anges » à la délégation,
 - ☞ Signature d'une charte « Ville Handicap » avec la commune d'Objat,
 - ☞ Rencontre avec Jonathan Mandala, jeune homme qui a réalisé un tour de France en fauteuil,
 - ☞ Envoi d'une plaquette « Pour une accessibilité totale des bureaux de vote » à tous les maires de Corrèze en vue des élections présidentielles,
 - ☞ 1^{ère} édition « Accéder7éxister ! »,
 - ☞ 1^{ère} sortie cinéma,
 - ☞ Projet d'aide aux aidants familiaux,
- 2008**
- ☞ Création du collectif inter-associatif corrézien Ni pauvre-Ni soumis (NPNS),
 - ☞ Participation à la Marche citoyenne et apolitique vers l'Elysée avec le mouvement national NPNS,
 - ☞ 1^{er} atelier informatique à Ussel,
 - ☞ Création du site Internet de la délégation : <http://apfcorreze.free.fr>
- 2009**
- ☞ Renouvellement du conseil départemental,
 - ☞ Création atelier pâtisserie et confiserie,
 - ☞ Création atelier décoration,
 - ☞ Acquisition d'un minibus adapté avec trois emplacements pour fauteuils roulants.
- 2010**
- ☞ Conférence de presse : « 2010, colère noire de l'APF »,
 - ☞ Manifestation « Stop à la précarité, Oui à la solidarité et à un revenu d'existence »,
 - ☞ Projection du film « L'amour sans limites, Handicap et sexualité, aller contre les idées reçues ».

II – LA DELEGATION DEPARTEMENTALE APF CORREZE

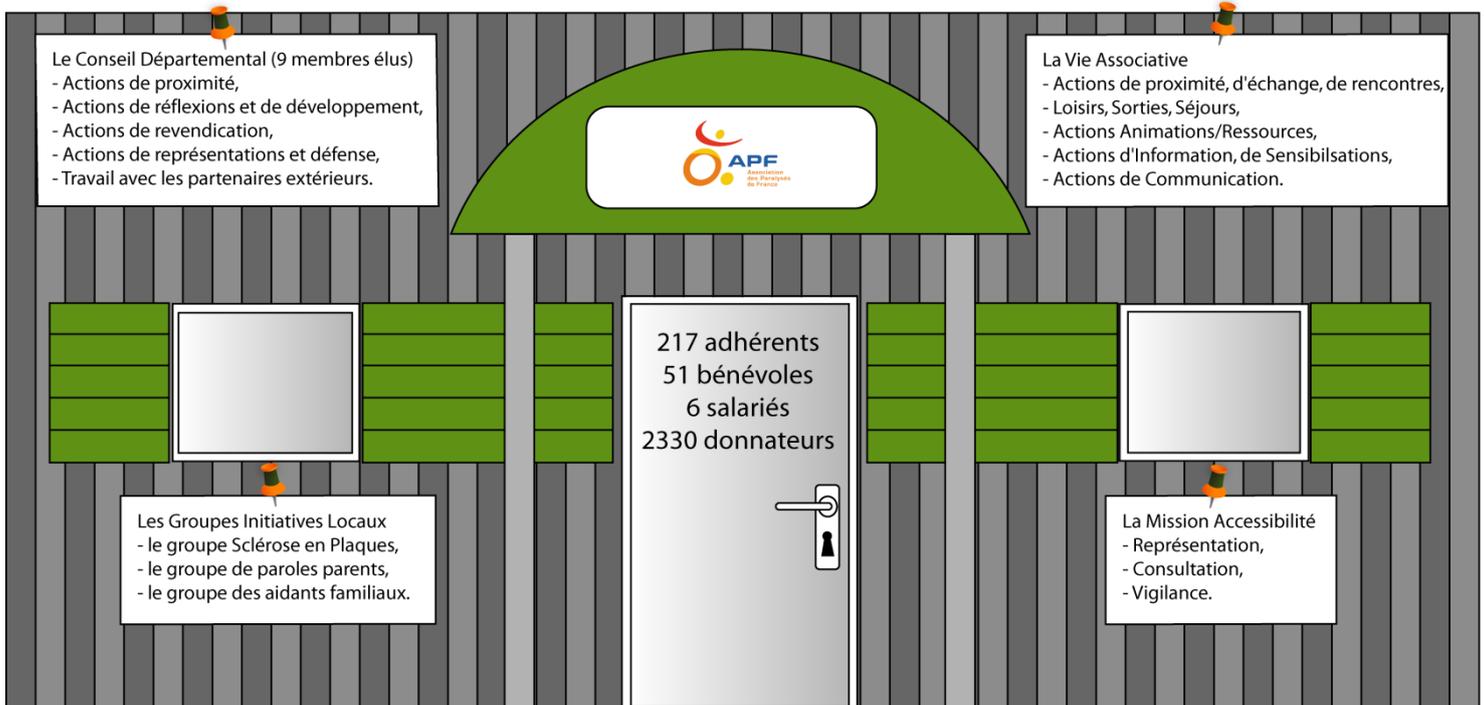
II.1 - ROLE ET MISSIONS

La délégation départementale APF Corrèze, mobilise de nombreuses forces vives pour accueillir, soutenir et accompagner, dans une logique de proximité, les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et leur famille.

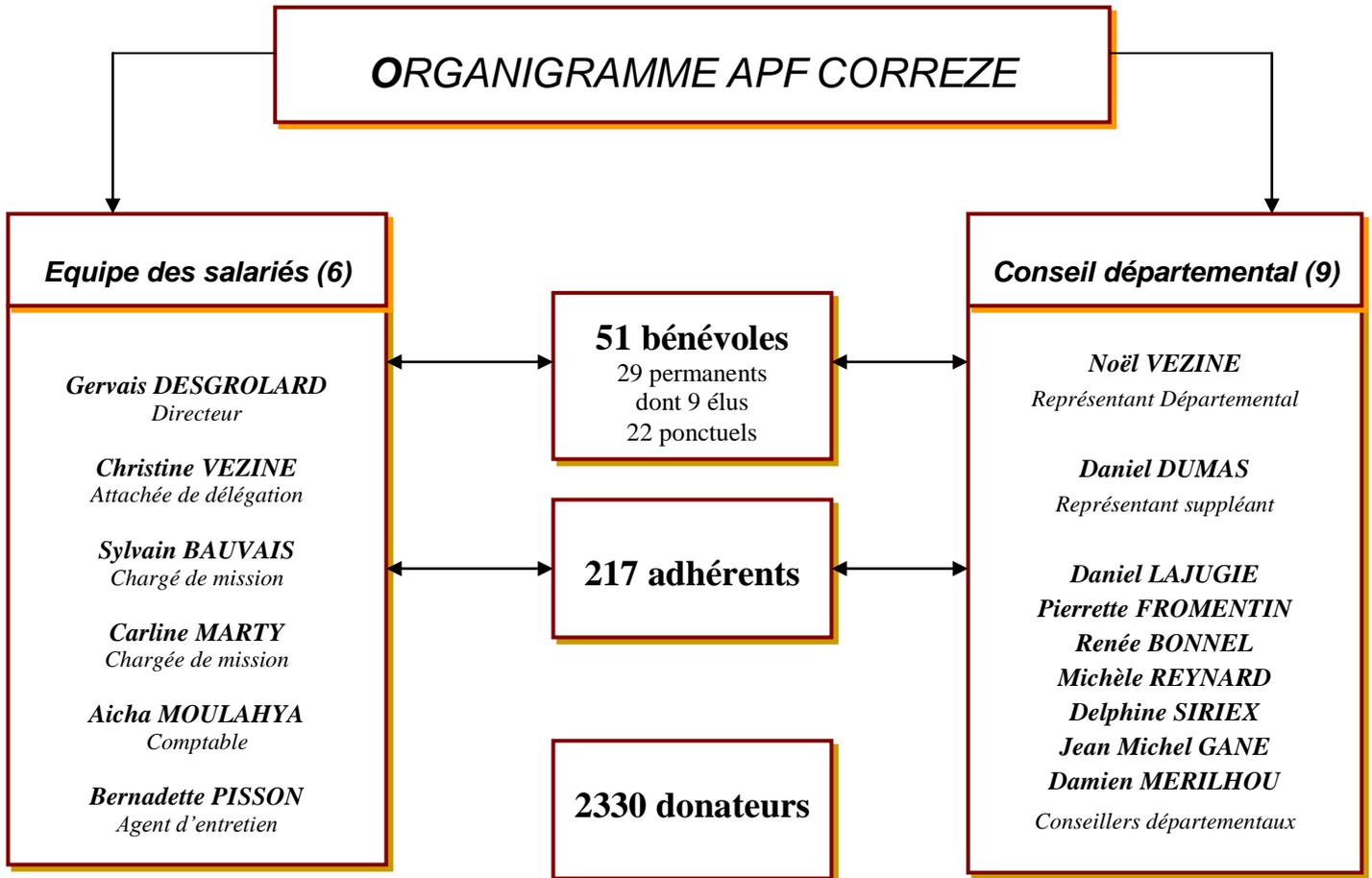
Placée au cœur de l'organisation de l'Association, la délégation

- Développe et fait vivre une dynamique associative,
- Constitue un espace associatif où se créent du lien, de la convivialité, des échanges.
- Lutte contre l'isolement, la solitude, l'exclusion et les discriminations,
- Favorise les relations sociales,
- Défend les droits,
- Milite, interpelle, fait le relais des attentes (communication, revendication, représentation, défense des droits...)
- Renforce les liens entre tous les acteurs de l'association,

Elle est le lieu qui permet à tous les acteurs de définir des actions communes et d'animer cette dynamique collective.



II.2 - L'ORGANISATION



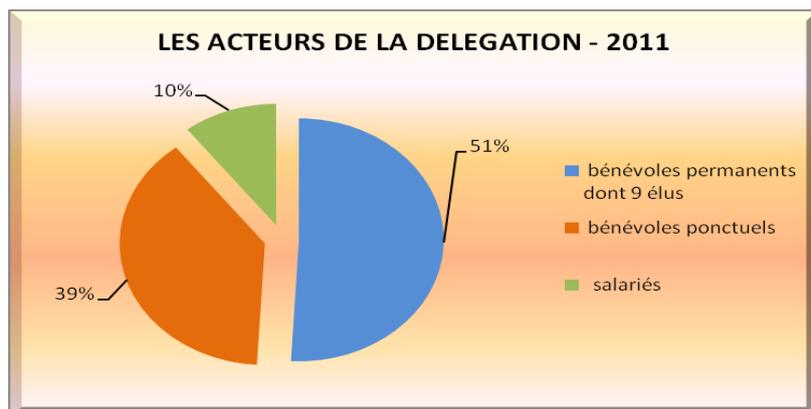
La délégation est la pierre angulaire de la vie associative. Elle tire sa force, son dynamisme et son engagement de tous les acteurs (élus du conseil départemental, adhérents, bénévoles et salariés).

Depuis novembre 2005, *le directeur de la délégation est Gervais Desgrolard.*

Nommé par le Conseil d'Administration de l'Association des Paralysés de France, il anime, gère, accompagne et coordonne les actions de la délégation.

Depuis novembre 2005, *le représentant du conseil départemental est Noël Vezine.*

Missionné par le Conseil d'Administration pour représenter l'APF sur le département de la Corrèze, il est suppléé par Daniel Dumas.



↳ **51 BENEVOLES** (29 permanents dont 9 élus, 22 ponctuels)

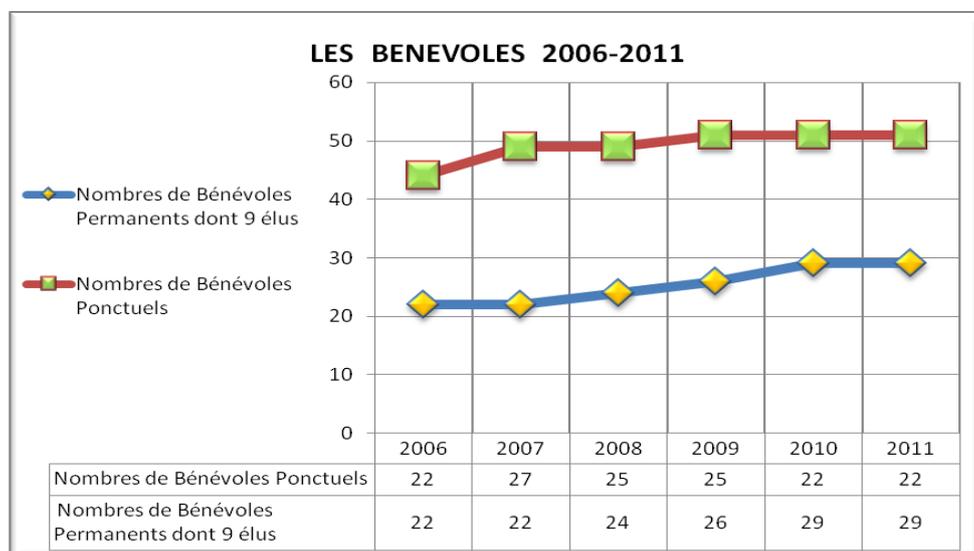
L'APF, porteuse de nombreuses initiatives dans le domaine du handicap, a besoin de personnes motivées et disponibles pour contribuer au bon déroulement des actions qu'elle mène.

Les bénévoles regroupent des personnes handicapées ou leurs familles, des adhérents et des sympathisants. Forts de leurs convictions, les bénévoles s'investissent, donnent de leur temps et de leur énergie dans l'action militante et/ou dans l'action associative.

Le nombre d'heures de travail (9600) engagé bénévolement au profit de la délégation représente l'équivalent de **5,30 temps pleins**.

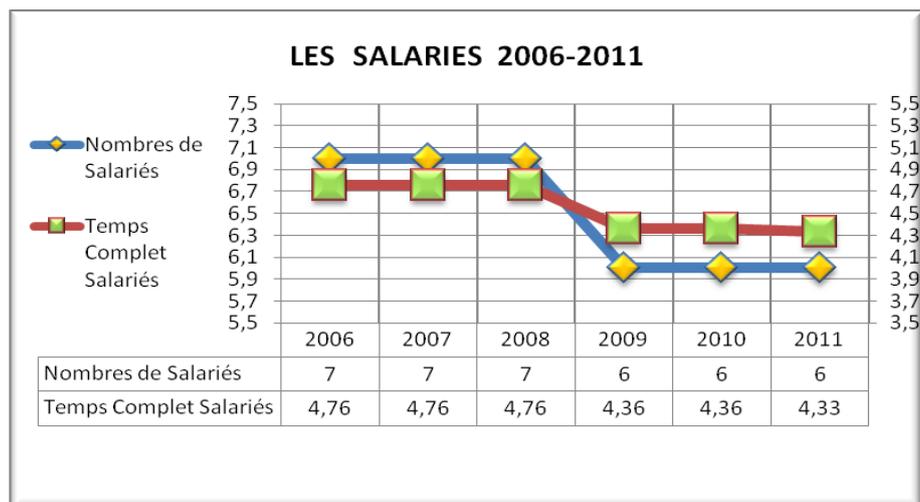
☑ **Les élus et les bénévoles permanents :**

- Le représentant du conseil départemental (élu),
- Le représentant suppléant du conseil départemental (élu),
- Les conseillers départementaux (élus),
- Le référent accessibilité,
- Le référent mission sclérose en plaques,
- Les référents locaux,
- Les animateurs de groupes et d'activités.



↳ **6 SALARIES** soit l'équivalent de **4.33 temps pleins**.

- Un directeur de la délégation,
- Une attachée de délégation,
- Une comptable,
- Une chargée de mission « actions d'intérêt collectif »,
- Un chargé de mission « développement vie associative »,
- Un agent d'entretien.



L'organisation de la délégation s'articule autour :

☑ **Du conseil départemental** (élus)

Il se réunit environ tous les deux mois pour mettre en œuvre les politiques de l'APF et définir les orientations politiques sur le département. Des adhérents non élus ayant pour la plupart des missions de représentation sont associés de façon régulière dans les séances.

☑ **De l'équipe de délégation** (salariés et bénévoles avec responsabilités)

Elle se réunit très régulièrement pour échanger sur la vie de la délégation, en assurer le suivi, évaluer les besoins et adapter l'action à l'attente des personnes en situation de handicap et leur famille.

☑ **De L'équipe de bénévoles**

Les membres de cette équipe participent, de façon régulière, à la réflexion et à la réalisation des différentes activités de la délégation.

Les réunions se déroulent à la délégation avec un objectif commun, qui est d'accroître l'efficacité de la délégation dans la réflexion et dans l'action, pour une réelle participation et citoyenneté des personnes en situation de handicap moteur.

II.3 - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'Association des Paralysés de France parle et agit au nom de ceux qu'elle représente et dont elle défend les droits : les personnes en situation de handicap et leur famille. À tous ses niveaux de fonctionnement (national, régional, départemental), de même que dans les structures qu'elle gère, elle s'est dotée d'instances représentatives de ses adhérents et usagers. Son objectif : Être au plus près des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap pour leur permettre d'être des acteurs de changement et pas seulement des bénéficiaires.

PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Met en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France et définit les orientations politiques départementales,
- Participe à la définition des actions ressources de la délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées,
- Organise parmi les adhérents la représentation politique de l'APF dans le département,
- Donne un avis préalable sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration,
- Prépare et arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale,
- Est à l'écoute des adhérents, valide les groupes « initiative » du département,
- Se tient informé des activités, des animations et des groupes relais,
- Rend compte de son mandat aux adhérents au cours de l'assemblée départementale.

Ainsi, à travers le conseil départemental, l'APF confie à ses adhérents la mission de la représenter et d'agir au niveau local, partout où se prennent des décisions concernant les personnes en situation de handicap.

Il est donc présent dans les nouvelles instances créées par la loi du 11 février 2005 et ouvertes aux associations : maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), comité départemental consultatifs des personnes handicapées (CDCPH), commissions communales et intercommunales d'accessibilité. Il s'est particulièrement impliqué dans le suivi de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs pour la gestion et le développement de l'offre de service sanitaire et médico-social : l'Agence régionale de la santé (ARS) mise en place officiellement le 1^{er} avril 2010.

Le conseil départemental est composé de 9 adhérents élus par leurs pairs, pour une durée de 3 ans.

Cette instance a connu sa 1^{ère} mandature en novembre 2005 dans le cadre du nouveau schéma d'organisation associative, adopté lors du Congrès National de l'APF en juin 2003.

Les élections de la 2^{ème} mandature se sont déroulées en février 2009.

Au cours de l'année 2011, le Conseil Départemental s'est réuni 8 fois en séance pour échanger et travailler sur les missions qui lui incombent. A ces dernières, s'ajoutent des réunions de travail à caractère informel qui font l'objet d'un compte-rendu systématique.

Le conseil peut faire appel à des personnes ou groupement de personnes non-membres de l'instance, afin de faciliter l'exercice de ses responsabilités.

II.4 - LES RESSOURCES

Les ressources de la délégation APF Corrèze proviennent de différentes sources :



Les cotisations des adhérents

Le fichier de la délégation compte 217 adhérents, à jour de leur cotisation.

Les adhérents de l'APF sont des personnes en situation de handicap, parents ou amis, sympathisants qui souhaitent être force et acteurs du combat de l'APF, et avoir la possibilité de participer à la vie associative

Les dons

Ils sont principalement issus de la générosité du public. Les appels à dons se font par voie de courriers types (mailing) diffusés sur l'ensemble du département.

Il peut s'agir aussi de dons spontanés d'entreprises, de quêtes, de dons sur les adhésions.

Les donateurs jouent un rôle fondamental, les fonds collectés constituent une ressource essentielle qui sert directement à soutenir les actions et activités conduites sur le département.

Les legs

Reconnue d'utilité publique, l'APF bénéficie d'une exonération totale des droits de succession. Ainsi, l'intégralité des biens légués est disponible pour mener des projets à long terme en faveur des enfants et adultes en situation de handicap moteur.

Une brochure gratuite d'information sur les legs, les donations et les assurances-vie est éditée par le siège et adressée sous pli confidentiel sur simple demande.

Les subventions

Elles proviennent essentiellement du Conseil Général de la Corrèze, des Mairies, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Les actions ressources

Elles sont organisées par la délégation. Tout en revêtant un aspect festif et convivial, elles permettent de développer des ressources pour poursuivre et renforcer l'action conduite en faveur des personnes handicapées motrices. Des exemples : souscription odyssée, fête du sourire, soirée dansante, vestiaire, bric à brac, vide greniers, pliage cadeaux dans les galeries marchandes...

Les ristournes

- sur les abonnements à la revue mensuelle des personnes handicapées « Faire Face »,
- sur les ventes par correspondance, par le biais de catalogues diffusés par le siège.

II.5 - AVEC LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

(SAVS)

L'équipe d'intervention à domicile du SAVS de la Corrèze est basée dans les locaux de la délégation de l'APF installés à Malemort en périphérie de Brive.

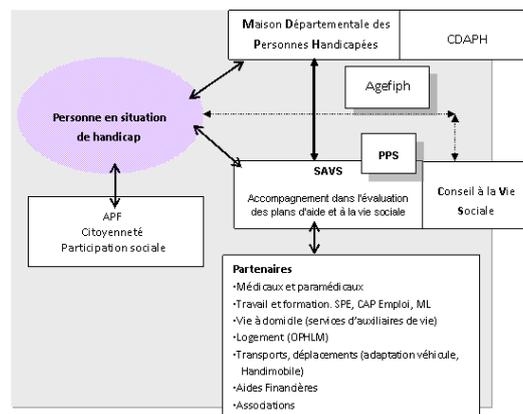
Le SAVS soutenu et financé par le Conseil Général de la Corrèze, est inscrit dans le secteur médico-social en référence à la loi du 2 janvier 2002 et au décret du 11 mars 2005, relatif aux conditions techniques d'agrément et de fonctionnement des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale. Le service est habilité par l'arrêté de création du 20 juin 2005 et le procès verbal de la visite de conformité du 2 juillet 2005 pour une « nouvelle stratégie de prise en charge et d'accompagnement qui prenne en compte les besoins reconnus pour un public handicapé moteur en attente de solutions ». L'habilitation est assortie d'une convention d'objectifs et de moyens depuis le 1er janvier 2008, reconduite en 2010 jusqu'en 2013.

Le SAVS est autorisé pour :

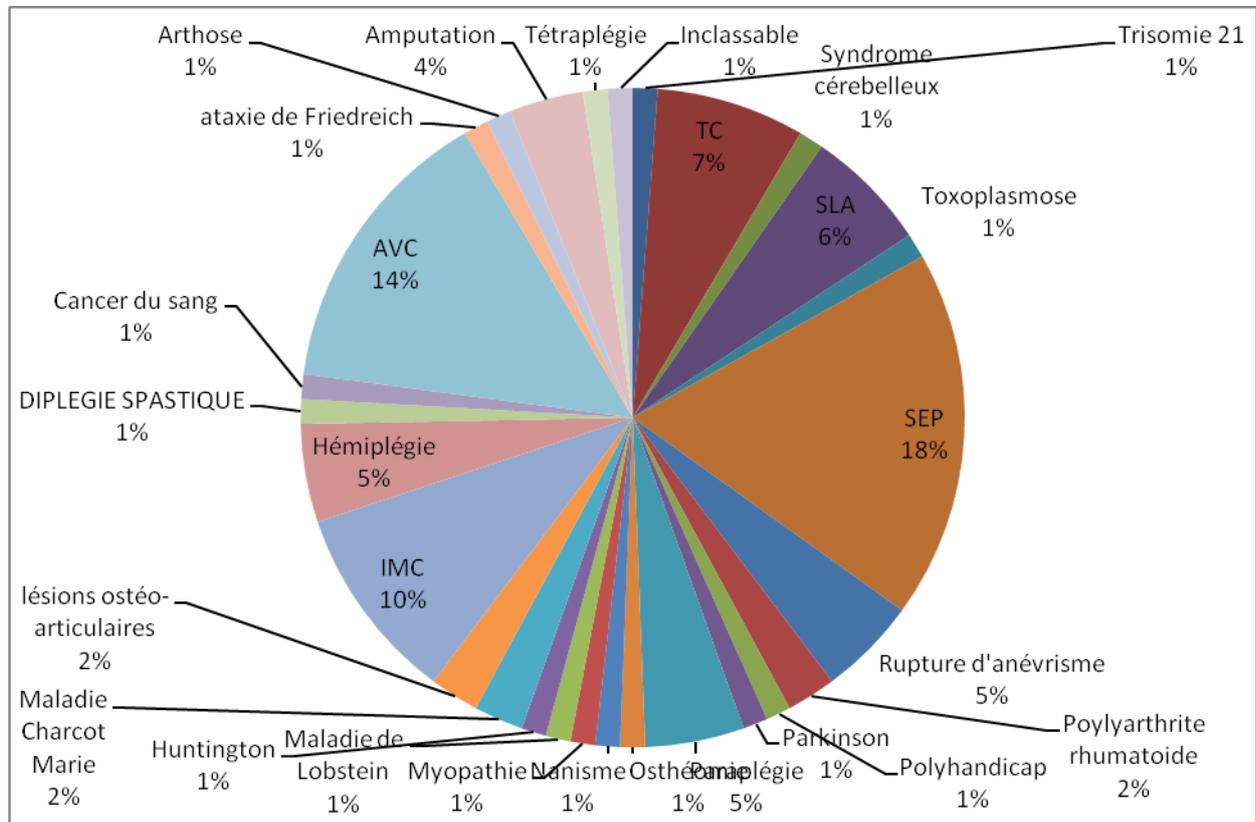
- L'accompagnement des personnes handicapées motrices vivant en Corrèze, âgées de 18 ans à plus de 60 ans, en référence aux décisions de la CDAPH.
- La capacité en file active annuelle moyenne à 70 accompagnements depuis 2006.
- Un engagement en réciprocité traduit par la contractualisation des relations entre l'utilisateur et le service, un mode de relation de proximité, de confiance et de négociation entre les besoins personnalisés et la technicité de l'équipe pluridisciplinaire.
- L'articulation des missions du SAVS avec la MDPH, le PACT'ARIM afin de participer à promouvoir l'évaluation des besoins, ceci par l'élaboration du plan d'aide personnalisé de compensation et le suivi des prestations de compensation, mission intégrée dans le processus d'accompagnement.
- L'intervention partenariale, coordonnée avec le réseau sanitaire pour les situations lourdes et complexes
- Le statut du personnel relevant de la convention collective nationale du 31 octobre 1951 applicable aux services sociaux et médico-sociaux régis par la loi du 2 janvier 2002-2.

Le projet de service 2010-2012 prévoit des modalités d'intervention « ajustées en permanence », managées et organisées, en principes et méthodologies d'actions et de prestations, qui répondent à « la recherche, de la satisfaction, de la continuité d'un niveau de qualité de vie personnalisée, pour permettre aux personnes adultes en situation de handicap moteur, d'agir en pleine citoyenneté et ensemble parmi les autres ».

Le projet révisé en 2012 au sens du nouveau projet associatif 2012-2017, envisage un accompagnement vers « une société inclusive ».



Le SAVS s'adresse à toutes les personnes atteintes de déficience motrice, adolescentes ou adultes, gênées par les conséquences de la déficience motrice qui n'est pas liée à l'âge, et qui leur causent de la dépendance.



L'intervention médico-sociale du SAVS entend :

Les missions d'information et de soutien consistent en un conseil et une relation d'aide et d'accompagnement, parfois ponctuelles.

L'accompagnement médico-social développé, en coordination pluridisciplinaire, incluant la mobilisation à l'emploi, et en réseau intègre :

une part de charge administrative confiée à chaque intervenante pour la saisie informatique des dossiers dans SIMS2AH depuis 2007, suivie par la secrétaire référente interne.

La mission d'identification de l'aide nécessaire et d'évaluation des plans personnalisés de compensation relativement aux capacités, d'autonomie et de participation sociale, inscrite dans la phase d'accueil et de recueil d'informations et la contractualisation de l'accompagnement, et l'engagement de l'intervention pluridisciplinaire ou multidisciplinaire au regard des besoins exprimés ou perçus.

- L'accompagnement à la vie sociale, inscrit dans la logique du droit à la compensation individualisée des besoins de la personne, prévoit l'intervention sociale pour :

- Le suivi pour intervenir à la demande de l'utilisateur ou en veille,

Le conseil pour une aide régulière, soutenue ou ponctuelle,

La guidance pour orienter la personne accompagnée fragilisée et en situation de dépendance.

Des accompagnements à la vie sociale individualisés, des activités pédagogiques, médiatrices de la relation, favorisent le développement des compétences motrices, psychiques et sociales, la confiance en soi, préviennent l'isolement et la solitude, facilitent l'accès aux loisirs des personnes les plus fragilisées par leur état de santé et leur difficultés motrices. Pratiqués au

domicile ou à l'extérieur, en soutien des auxiliaires de vie, des aidants familiaux, ils sont conduits autour de quelques supports de base :

Les accompagnements personnalisés (travail sur les choix, visite d'un lieu, d'un dispositif administratif, sportif, associatif, culturel, professionnel..., soutien aux aidants (famille et auxiliaires de vie), à la parentalité et à la vie de couple, mise en situation, construction, étayage, mise en œuvre, suivi des activités du quotidien et de la vie sociale

Le groupe d'expression des besoins de participation sociale,

L'atelier théâtre comme support à l'expression du vivant, du corporel, de la motricité, de l'affirmation, de l'échange, et du positionnement dans un groupe. Les exercices de développement personnel visent les buts de cohésion et de confiance, favorisent la poursuite et le développement physique du mouvement, la reconnaissance de l'espace, l'imaginaire.

des activités de la délégation, sorties ou manifestations, pour développer les compétences sociales et la pair-émulation.

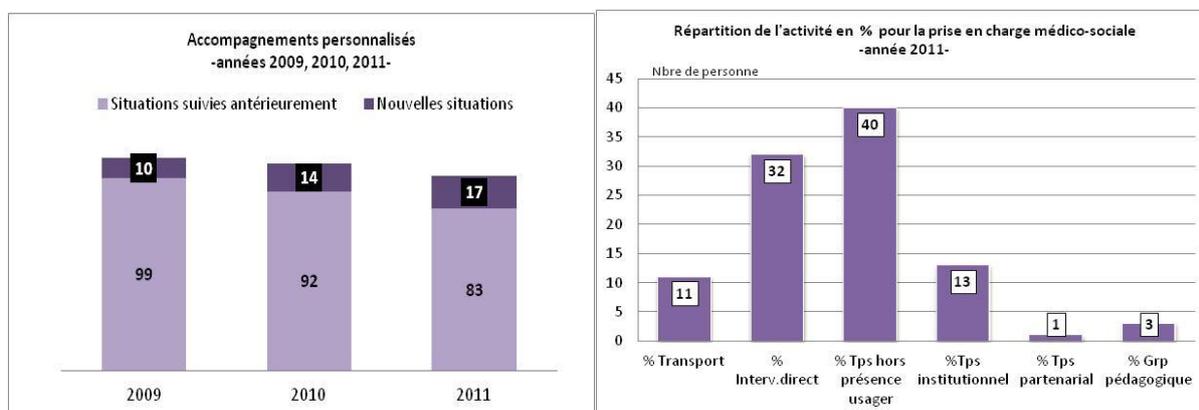
Les SAVS de l'APF en Limousin, consécutivement à une étude de besoins auprès des prescripteurs locaux de l'emploi, dès 2008, ont emporté en 2010 le marché régional des prestations ponctuelles spécifiques déficience motrice proposé par l'AGEFIPH, traduit par un bon de commande de 3000 heures sur 4 années. Le SAVS de la Corrèze est le référent de l'action.

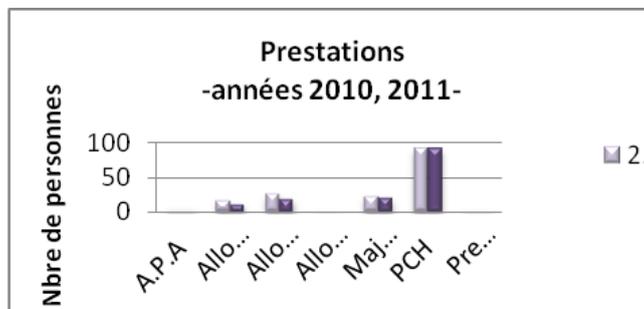
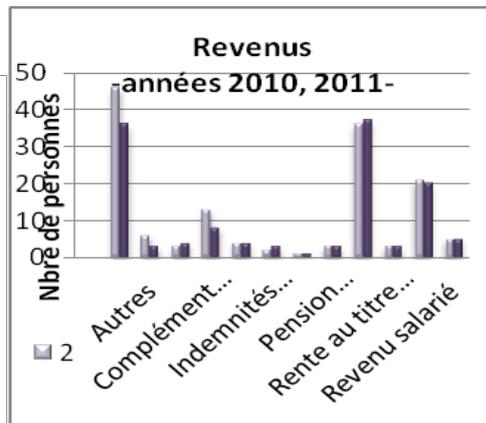
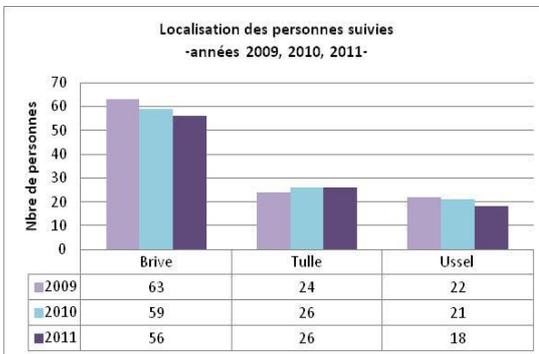
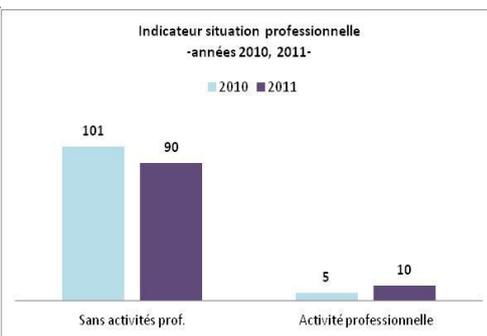
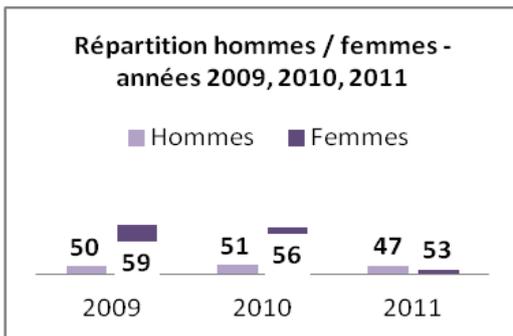
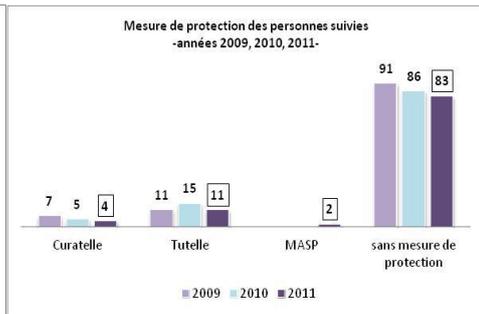
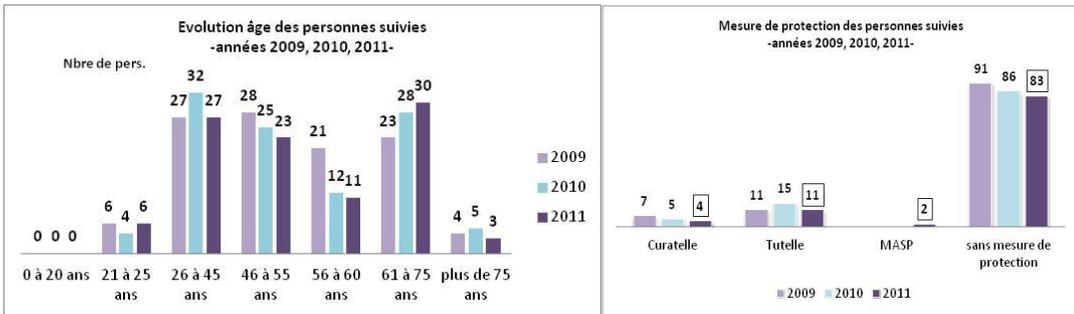
2011 traduit une gestion rigoureuse et performante, le développement des compétences professionnelles (la réparation juridique du dommage corporel, la gestion de crise, la participation du service au colloque Unesco sur la sexualité, parentalité, vie affective..., la régulation d'équipe), des accueils de stagiaires qui favorisent les regards croisés sur l'intervention médico-sociale, la démarche de la qualité du service rendu aux usagers et des évolutions du champ de l'économie sociale.

Avec un total des charges de 531 943.46€, des produits pour 536 571.88€, le résultat comptable en 2011 est de 4 628.52 €.

Des projets d'ajustement de l'offre sont attendus, notamment l'accompagnement de type SAMSAH. Des dispositifs sont à déployer au titre de l'investissement partenarial sur le champ de la dépendance et de la promotion de santé pour le bien-être et la prévention en Corrèze.

Le SAVS en chiffre...





III – LES ACTIVITES DE LA DELEGATION

Lieu d'expression du mouvement associatif et du développement d'initiatives, la délégation A.P.F. Corrèze est, avant, tout un espace privilégié d'échanges, d'informations, de réflexions, et de loisirs où des actions concrètes sont mises en place afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans toutes les situations de la vie quotidienne.

III.1 - L'ACCUEIL/LE SOUTIEN

L'accueil et le soutien actif des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associées et de leur famille sont une des premières missions de la délégation.

Depuis février 2010, le pôle accueil est renforcé par des bénévoles qui s'attache à garantir un accueil et une écoute de qualité auprès des publics accueillis. Pour enrichir le sens de l'accueil, une formation « Mieux communiquer pour mieux accueillir » a été dispensée sur deux journées dans les locaux de la délégation par un organisme agréé en 2010

*L'accueil téléphonique et physique est assuré
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
En parallèle, sont tenues des permanences sur rendez-vous.*

III.2 - LA VIE ASSOCIATIVE

Le principe de l'accès « à tout pour tous », défendu par l'APF reconnaît aux personnes en situation de handicap le droit à participer à tous les domaines de la vie sociale. La culture, les sports, les loisirs en font partie.

Le service Handimobile, service de transport adapté proposé par le Conseil Général de la Corrèze, facilite la participation des personnes handicapées motrices à ces actions et s'inscrit ainsi dans le droit élémentaire défendu par l'APF: « Accéder à une égalité des droits et exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde ».

En délégation, la qualité de l'accueil et les multiples propositions d'activités développent de vivantes et solides relations sociales.

III.2.a. Actions de proximité, d'échanges, de rencontres

✓ Avec les bénévoles

Association, bénévoles, deux mots indissociables, l'un n'allant pas sans l'autre, l'un n'existant pas sans l'autre.

Soucieux d'aller vers les autres en donnant un peu d'eux-mêmes, les bénévoles choisissent le domaine d'intervention qui leur convient le mieux en fonction de leurs aspirations et des missions que l'APF est en mesure de leur proposer.

Régulièrement, les bénévoles sont réunis afin de coordonner les activités de chacun et afin d'échanger sur les projets.

Annuellement, un moment privilégié partagé avec les salariées leur est réservé.

51 bénévoles dont 7 élus du conseil départemental interviennent dans de nombreux domaines d'activités :

- *Loisirs,*
- *Ressources,*
- *Revendication,*
- *Représentation,*
- *Sensibilisation,*
- *Animations,*
- *Entretien des locaux*
- ...

Le bénévolat constitue un facteur essentiel du développement de la vie associative d'où la mise en œuvre d'une politique du bénévolat « Valoriser et promouvoir l'engagement bénévole » autour de **6 piliers** :

- ▶ *Bien recenser et formuler les besoins,*
- ▶ *Bien accueillir,*
- ▶ *Bien intégrer,*
- ▶ *Bien animer,*
- ▶ *Bien former,*
- ▶ *Bien reconnaître et fidéliser.*

✓ Repas de fin d'année

Ce repas clôture les activités de l'année mais aussi, permet aux adhérents seuls ou isolés de se retrouver dans un air de fête à l'approche de Noël.



*80 convives se sont retrouvés
le 2 décembre 2011,
au restaurant, autour d'un repas
couronné d'un éblouissant spectacle
de magie*

III.2.b. Sorties touristiques et /ou culturelles, Séjour, Loisirs

✓ Les sorties touristiques et /ou culturelles

Une fois par mois, un groupe d'adhérents accompagné par des bénévoles se met en route pour une sortie culturelle ou touristique en Corrèze ou dans les départements limitrophes.

Cette activité très attendue et très appréciée connaît un succès grandissant. Chacun est heureux de se retrouver et de faire sans cesse de nouvelles découvertes.

Le service Handimobile mis en place par le Conseil Général est un précieux auxiliaire qui permet à un plus grand nombre d'adhérents de venir profiter de ces moments de détente.



Depuis juin 2009, grâce au soutien financier de la Caisse d'Epargne, la délégation APF Corrèze est équipée d'un minibus adapté avec une capacité de transport de 3 personnes dans leur fauteuil et 4 personnes handicapées pouvant faire le transfert ou des valides.

Ce nouveau véhicule permet, en complément d'Handimobile, de favoriser la participation des personnes en situation de handicap moteur.

Depuis 2011, la délégation fait appel à la société de transport VEOLIA équipé d'un autocar adapté qui facilite l'organisation de sorties en grand groupe.

<i>Année 2011</i>	<i>Département</i>	<i>lieu</i>	<i>Nbre de personnes</i>
<i>Janvier</i>	Corrèze	Musée de l'homme de Neandertal à la Chapelle aux Saints	25
<i>Février</i>	Haute Vienne	Musée des beaux-arts de Limoges	15
<i>Mars</i>	Lot	Musée de la vieille prune	18
<i>Avril</i>	Dordogne	Les jardins D'Eyrignac	28
<i>Mai</i>	Dordogne	Visite de Périgueux	25
<i>Août</i>	Lot	Train touristique de Martel	22
	Lot	Village de Curemonte	14
	Dordogne	Château de Hautefort (2 groupes)	15+23
<i>Septembre</i>	Dordogne	Château des Milandes à Castelnaud la Chapelle	35
<i>Octobre</i>	Corrèze	Equitation à Chabignac La Plaine	22
	Dordogne	Aquarium du Bugue	18
<i>Novembre</i>	Haute Vienne	Visite d'Oradour	25
	Haute Corrèze	Entreprise « Chéri-Bibi » à Combressol	15
<i>Décembre</i>	Lot	Soirée Café théâtre côté rocher à Rocamadour	7

Au théâtre...



La rénovation et la mise en accessibilité du théâtre de Brive, a permis à un petit groupe d'adhérents d'assister, pour la première fois, à une représentation théâtrale, le mardi 15 novembre 2011
Au programme: Les Femmes Savantes

✓ Le séjour annuel

Ce temps de dépaysement représente pour les personnes en situation de handicap moteur une parenthèse très attendue. L'occasion de partager des moments de complicité avec les autres, de détente et de découverte.

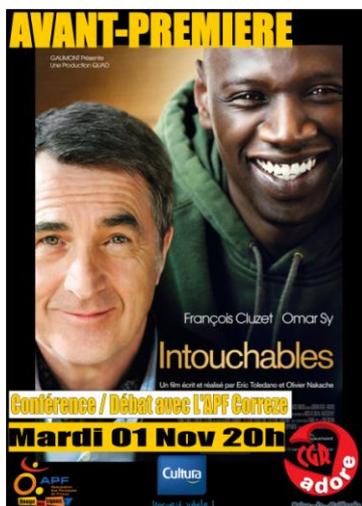


*Transport en autocar adapté avec
6 places pour fauteuil roulant*

- *Du 13 au 16 septembre 2011
à St Jean de Monts : 34 voyageurs*

✓ Les sorties « cinéma »

L'APF Corrèze propose une après-midi détente et culturelle autour d'un « Mardi Cinéma ». Chaque mois, le rendez-vous est donné à 14H au Méga CGR à Brive pour une immersion dans les salles obscures. Les adhérents en situation du handicap moteur et valides se retrouvent autour d'un film ou de plusieurs, chacun étant libre de voir le long métrage qui l'inspire.



PARTENARIAT CINEMA MEGA CGR-BRIVE/APF CORREZE

*le 01 novembre 2011
Présentation de l'APF à l'occasion de la diffusion
en avant première du film « Intouchables »*

✓ LOISIRS

Pour rompre l'isolement et lutter contre la solitude des personnes en situation de handicap moteur du département, l'APF Corrèze multiplie et diversifie au fil des années les activités loisirs.

Elles se déroulent dans les locaux de la délégation et, dans un souci de proximité, sont également décentralisées sur d'autres communes du département.

☑ Les groupes

☞ Les groupes « Amitié »

Il s'agit d'une des premières activités organisée par l'association. Animés par des bénévoles et à une périodicité mensuelle, autour d'une belote, d'un scrabble ou autres jeux de société, les participants ont toujours le même plaisir à se retrouver pour discuter et plaisanter.

- *A la délégation, pour la Basse- Corrèze (12 participants)*
- *A Ussel ou Egletons, pour la Haute-Corrèze, dans une salle mise à disposition par la mairie*

☑ Les ateliers

Grâce à du matériel et logiciels adaptés au handicap, l'association permet à de plus en plus d'adhérents de découvrir le monde étrange et quasi illimité de l'informatique.



☞ Les ateliers informatiques qui ont connu leur démarrage dans les locaux de la délégation ont fait des émules. Grâce à du matériel et logiciels adaptés au handicap, l'association permet à de plus en plus d'adhérents de découvrir le monde étrange et quasi illimité de l'informatique ou de se perfectionner dans les logiciels qui les intéressent.

Rencontre mensuelle de 5 à 10 participants

- *Ateliers informatiques de Malemort,*
- *Atelier informatique au point multimédia de Juillac,*
- *Atelier informatique de Haute Corrèze au Lycée Agricole de Neuvic.*



☞ Les ateliers pâtisserie et confiserie

Un temps de rencontre pour apprendre, réaliser et déguster.

☞ Atelier bricolage et décoration

Les aspirants bricoleurs et décorateurs développent leur capacité à faire.

Animés par des bénévoles à la délégation, à un rythme mensuel, ces 2 ateliers regroupent chacun 8 à 15 participants

☞ L'atelier danse « Handi country »

« Reculer les limites du handicap » : Grâce à l'initiative d'un professeur de danse qui souhaite faire partager bénévolement sa passion avec les personnes en situation de handicap, un petit groupe s'initie à la danse country à la délégation. La liberté d'expression, la découverte de la possibilité de danser en fauteuils roulants ou avec des cannes procurent de vrais moments de joie.



III.2.c. Actions Animations et/ou Ressources

✓ L'opération Fête du Sourire (05/2011)

Action basée sur la convivialité, la vente de fleurs et d'objets dérivés aux couleurs de l'action fait partie des actions ressources et communication de la délégation.



✓ Les Journées du Bric à Brac (04 et 11/ 2011)

2 fois par an, à l'automne et au printemps, les bénévoles s'affairent pour organiser ces journées bric à brac ouvertes au grand public. Tous ceux qui aiment farfouiller, fouiner, et chiner ne manquent pas le rendez-vous. Ils découvrent des objets variés, des meubles, des livres issus de dons faits par les particuliers.

✓ Le Vestiaire

Ouvert le mardi et le jeudi après-midi, il est géré par une équipe de bénévoles qui assure le tri, le stockage, l'étalage des dons de textile effectués toute l'année à la délégation.

Il propose une grande variété de vêtements en bon état à des prix modiques.

✓ La souscription Odyssée

L'action Odyssée s'accompagne d'une vente de billets de soutien.

III.2.d. Actions d'information, de sensibilisation

✓ Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques (03/ 2011)

C'est l'occasion d'aller au devant du grand public pour faire connaître l'APF en Corrèze mais aussi de générer des ressources. Les fonds collectés permettent de mener à bien des projets et actions de proximité en faveur des personnes en situation de handicap moteur.

✓ Opération Odyssée "Ensemble, dépassons le handicap"

Ce rendez-vous annuel recouvre deux objectifs :

- Associer personnes handicapées et valides dans un grand mouvement de solidarité,
- Donner une image dynamique et positive du handicap.



Dimanche 8 mai 2011 16ème édition
Salle Georges Brassens à Brive
Au programme : repas convivial, exposition de voiture, d'art, d'artisanat, démonstration sportive, animation musicale et spectacle de cirque.



✓ Forum des Associations de la ville de Brive (09/2010)

Parmi les 200 associations présentes à la salle des Trois Provinces, les bénévoles et les salariés de la délégation ont tenu un stand d'information durant ce forum

C'est l'occasion de se faire connaître, rencontrer les autres associations, communiquer avec le public, aller à la rencontre de nouveaux bénévoles et adhérents.

III.2.e. Actions de communication

L'APF développe, depuis sa création, de nombreux supports d'information. À travers ses publications (magazines, revues, guides, livres, films), sites Internet et numéros verts, elle apporte aux personnes en situation de handicap tout à la fois des informations médicales, sociales, économiques, juridiques, fiscales, pratiques et une écoute attentive à leurs problèmes, tout en favorisant les échanges et les prises de position.

✓ Bulletin départemental "Zoom sur la Corrèze"

Il est le lien informatif entre l'association et l'adhérent. Il présente la vie de la délégation, ses activités, ses orientations et l'impact de l'actualité nationale au niveau local. Ce support de correspondance contribue à l'optimisation de la communication interne et externe.

✓ Rapport d'activité

Rédigé annuellement, il retrace l'action conduite par la délégation sur une année et présente le bilan financier. L'ensemble des activités et les comptes s'y rattachant sont à disposition à la délégation.

✓ Communiqués de presse écrits et parlés, conférence de presse

L'APF Corrèze bénéficie d'une très bonne couverture médiatique grâce au précieux soutien des journaux et des radios locales. On peut noter que les manifestations, les évènements, les positions et les revendications de l'APF sur l'année ont été largement repris.

✓ Emission mensuelle sur RCF Corrèze

L'émission de l'APF Corrèze est animée par la délégation départementale. Mensuellement, la délégation traite des thèmes propres à la vie de la délégation et/ou liés au handicap.

✓ Blog APF Corrèze <http://apf19.blogs.apf.asso.fr>

En juin 2008, la délégation se dotait d'un site internet afin de profiter des nouveaux moyens de communication et mieux se faire connaître.

En novembre 2011, la délégation a ouvert son blog grâce aux outils mis en place par l'APF Nationale qui a ainsi permis aux différentes structures APF de communiquer sur un support internet homogène. De plus la facilité de mise à jour des informations permet à toute personne ayant quelques notions d'informatique de l'alimenter. Prochaine étape : les réseaux sociaux.

Bonne visite de notre blog et n'hésitez à nous laisser vos commentaires.



✓ Supports nationaux d'information

- **Faire Face**
Un magazine mensuel destiné aux personnes ayant un handicap moteur, à leur famille et à tous ceux qui se sentent concernés par ce sujet, le mensuel *Faire Face* (11 numéros/an), donne des informations pour mieux vivre le handicap au quotidien.
- **Faire Face Sep**
Un supplément de Faire Face pour les personnes atteintes de sclérose en plaques.
- **Faire Face ParaTetra**
Un supplément de Faire Face pour les personnes blessées médullaires.
- **Faire Face IMC**
Un supplément de Faire Face sur l'infirmité motrice cérébrale.
- **Inter-Parents** (3 numéros/an)
Un véritable support d'expression et de réaction, la revue *Inter Parents* s'adresse aux parents et aux proches d'enfants en situation de handicap moteur.
- **Ensemble**
Un bulletin pour informer les donateurs des actions et projets menés grâce à eux.
- **Guide vacances et guide fiscal.**
- **Des livres et des vidéocassettes traitant du handicap, des plaquettes, des dépliants, des affiches.**

✓ Informations pratiques sur Internet

○ **www.apf.asso.fr**

Le site de l'association propose des rubriques pratiques pour vivre le handicap au quotidien et donne de multiples informations (actualités, communiqués de presse, coordonnées des délégations départementales, établissements et services de l'APF les plus proches de chez soi).

○ **www.blogs.apf.asso.fr**

La plate forme de blogs APF

○ **www.reflexe-handicap.org**

Le blog politique de l'association pour se tenir informé des positions, revendications et actions politiques de l'APF.

○ **http://vos-droits.apf.asso.fr**

Une source d'informations et d'aides juridiques

○ **www.faire-face.fr**

C'est un complément au magazine papier Faire Face consacré à l'actualité du handicap,

○ **www.moteurline.apf.asso.fr**

Un portail d'informations sur l'ensemble des maladies invalidantes responsables des déficiences motrices et leurs conséquences. Il s'adresse tant aux professionnels qu'aux personnes concernées.

○ **www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr**

Ce site apporte des renseignements spécifiques sur la SEP, la vie au quotidien, les aspects psychologiques, la recherche, les conséquences de la maladie.

○ **www.paratetra.apf.asso.fr**

Il est dédié aux personnes concernées par les lésions médullaires, notamment traumatiques.

○ **www.imc.apf.asso.fr**

Il est dédié aux personnes concernées par l'infirmité motrice cérébrale et plus largement la paralysie cérébrale.

○ **http://unikom.blogs.apf.asso.fr**

Il est dédié aux personnes en difficulté d'élocution ou de communication.

○ **www.trocmaison.com**

Partez en vacances dans une maison accessible en fauteuil roulant grâce à l'échange de maisons.

○ **www.cfhe.org**

Le site du conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes.

○ **www.jaccede.com**

Le guide collaboratif gratuit des lieux accessibles et sympas.

○ **www.tourisme-handicaps.org**

Pour tout savoir sur le label Tourisme et Handicaps.

○ **rnt.over-blog.com**

Le blog du réseau nouvelles technologies de l'APF.

✓ Ecoute et soutien par téléphone

Des numéros verts d'écoute, de soutien et d'orientation (appel anonyme et gratuit à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 13 H à 18 H.

- **Écoute Handicap Moteur (0 800 500 597)** accueille les demandes de toutes les personnes concernées par des déficiences motrices, notamment du fait de lésions médullaires ou d'IMC

- **Écoute SEP (0 800 854 976)** est centré sur les questionnements spécifiques des personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP).
- **Écoute Parents (0800 800 766)** propose aux parents d'enfants en situation de handicap une écoute par des pairs.(parents bénévoles formés à l'écoute).

III.2.f. Actions de partenariat/solidarité

✓ City Raid Andros

Le 18 mai, participation à l'étape usselloise du City Raid Andros : parcours d'orientation en milieu urbain pour des groupes d'enfants de 10 à 13 ans à la découverte de lieux institutionnels, sportifs, culturels et associatif.

L'APF était présente pour sensibiliser les enfants au handicap par des échanges et des ateliers (essai de fauteuils...). Ce fut une journée riche et agréable.

✓ Journée sportive et solidaire

Le samedi 10 septembre 2011, à l'initiative de la Galerie Marchande Hyper 19 Géant Casino, l'APF a été associée aux nombreux clubs présents venus faire découvrir et partager leur passion auprès du public.

✓ L'art de la solidarité

Une quarantaine de toiles du peintre corrézien, René Boutang, étaient exposées dans le hall de l'hôtel du département Marbot du 5 au 31 décembre 2011.

Le bilan de cette opération est doublement positif car, d'une part ,elle a donné envie à certains adhérents de s'adonner à la pratique du dessin et de la peinture et, d'autre part, une partie de la recette des ventes a été reversée à la délégation à laquelle se sont ajoutés des dons de partenaires.



Vernissage le 9 décembre 2011
à l'Hôtel du Département Marbot à Tulle

✓ Avec les écoles/lycées/instituts de formation

La délégation fait des interventions et accueille, tout au long de l'année, des stagiaires de cursus différents.

2011
8 stagiaires
1200 H de stages

Voici quelques exemples de projets réalisés :

1ER AGENDA-CALENDRIER

Kévin (bac pro) a conçu un agenda/calendrier aux couleurs APF vendu au profit de la délégation APF de la Corrèze

TRANSPORT ADAPTE EN CORREZE

Carole (BTS) a élaboré une plaquette recensant les transports adaptés en Corrèze dans le cadre de son étude.

DECOUVERTE DE L'EQUITATION

Charlotte (BTS), stagiaire a proposé aux adhérents une journée d'initiation à l'équitation autour de trois ateliers :

- Attelage dans une calèche,
- Equifun : parcours de maniabilité à cheval,
- Parcours sur sol plat, cheval en main.

QUESTIONNAIRE SATISFACTION

Virginie (bac pro) a élaboré un questionnaire de satisfaction activité loisirs.

IFSI

Journées d'information, de sensibilisation, de mise en situation des élèves de l'Institut de Formation de Soins Infirmiers de Tulle.

INFA

Intervention auprès des personnes en formation Assistant de Vie aux Familles sur le thème « Accessibilité/Problèmes liés au handicap »

LYCEE BAHUET

Animation d'ateliers autour du thème « La solidarité en marche »

III.3. ACTIONS POLITIQUES

Le Conseil Départemental met en œuvre les orientations politiques nationales de l'APF au plan local. Il s'attache au développement d'une logique participative de proximité pour assurer un véritable maillage du département et créer une dynamique collective.

Le département de la Corrèze est divisé en trois « pays » où les membres du Conseil avec l'aide d'adhérents et le soutien de la délégation développent l'action de proximité : rencontres, représentations et revendication.

III.3.a. Actions de réflexions et de développement

✓ Congrès APF

Le 41^{ème} congrès APF s'est déroulé du 4 au 6 mai 2011 à Bordeaux. Les congressistes ont adopté à la quasi-unanimité le projet associatif de l'APF ainsi que 5 motions et l'élargissement de commission nationale actions revendications

Le projet associatif « bouger les lignes ! pour une société inclusive » fixe les orientations et les objectifs stratégiques de l'APF pour les 5 années à venir (2012-2017) et donne une visibilité aussi bien en interne qu'en externe. Il défend la place des personnes en situation de handicap dans une société ouverte à tous et pose les engagements de l'APF pour y parvenir.

Les 5 motions adoptées en assemblée générale sont : Pour une conférence nationale du handicap à la hauteur des attentes des personnes et de leur famille ; Reconnaître le "risque autonomie" à tous les âges ; Pour un accompagnement adapté à une éducation, une scolarité et une formation inclusives ; Pour des mesures assurant la pérennité et le développement des services d'aide à domicile ; Soutenir la vie associative de l'APF et préserver sa liberté d'initiative.

L'élargissement de la commission nationale actions revendications porte le nombre de sièges à 32 contre 22 précédemment afin de permettre à toutes les régions d'y être représentées.

Le projet Pacte APF 2012, qui sera proposé aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives, présentant les 12 engagements républicains dès 2012 à été soumis à l'examen des congressistes en « ateliers ruches ».

Les 12 engagements sont fondamentaux. Ils constituent la base incontournable pour toute politique qui veut s'appuyer sur le « vivre ensemble » sans exclusion, c'est-à-dire pour toute politique inclusive.

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE (18/11/2011)

L'assemblée 2011 s'est déroulée au conseil général à Tulle, en présence d'adhérents, des salariés, des bénévoles et aussi des élus locaux et départementaux, des directeurs d'institutions, des partenaires associatifs ...

Ce temps fort démocratique a été l'occasion de présenter le projet associatif APF 2012-2017, la maison de l'autonomie, le schéma départemental de l'autonomie en Corrèze et a laissé place à de riches échanges.



✓ Avec les adhérents de Haute Corrèze

Un temps de rencontre, d'informations, et d'échanges sur les thèmes « Vivre avec un handicap en Haute-Corrèze et « La place des aidants familiaux » a été proposé le 5 juillet 2011 à Egletons.

III.3.b. Actions de revendication

✓ « Des bâtons dans les roues »

Face aux différentes attaques contre la loi 2005 et qu'il est inacceptable de déroger aux principes de l'accessibilité,



le 27 septembre 2011, plus de 60 personnes en situation de handicap et leur famille se sont rendues à Tulle pour montrer leur désespoir mais aussi leur détermination à ne pas se laisser mettre « des bâtons dans les roues » Oui à la conception universelle ! Non aux dérogations.

III.3.c. Actions de représentation et de défense

Dans une démarche associative toujours plus participative et démocratique, les adhérents prennent une part active dans la vie de l'association et favorise la participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Le Conseil Départemental est un pivot politique de l'APF à l'échelon, départemental et régional. Il siège dans diverses instances où sont prises des décisions ou des orientations, notamment au sein de :

- L' Agence Régional de la Santé (A.R.S.) :
 - ✓ la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Limousin, (C.R.S.A.),
 - ✓ le Schéma Régional d'Organisation Médico Social (S.R.O.MS.),
 - ✓ le contrat local de santé de Haute-Corrèze.
- La Maison Départementale des Personnes handicapées (M.D.P.H.) :
 - ✓ la Commission Exécutive,
 - ✓ la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.).
- Du Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.),
- De la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, (C.C.D.S.A), des Sous Commissions départementales,
- de la Commission Départementale de l'Action touristique de la Corrèze,
- des Commissions Communales d'Arrondissement (C.C.A.) et Commissions Inter-communales d'Arrondissement (C.C.I.A.),
- de la Sous commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.),
- Des Instances de coordination de l'Autonomie de Tulle et Laguenne
- des Conseils d'Administration :
 - de l'UDAF,
 - de l'ADAPAC,
 - d'AMIS 19,
 - de l'EHPAD de Mansac et de Naves,
 - du Collectif Inter Associatif Sur la Santé (CISS) Limousin
 - du Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et les Inadaptations en Limousin (C.R.E.A.H.I.L.),

- de l'Association Le Fil des Aidants,
- de l'antenne Corrèze du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) Limousin,
- du PACT Corrèze,
- du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 19 (REAAP 19),
- de l'Union Régionale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS),
- Pluriels 19,
- de la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPEC) au Centre hospitalier de Brive,
- de la maison des usagers de Brive et Tulle
- du Comité d'Entente Limousin,
- du Conseil APF de région Limousin.
- ...

En outre, les élus du Conseil Départemental sont invités aux assemblées générales et réunions de diverses institutions.

III.3.d. Coopération

En appui de l'expertise APF, la démarche partenariale établie dans une logique de débat et de consensus, vise à susciter, permettre, valoriser, développer des projets locaux adaptés aux attentes et besoins de proximité repérés.

- avec les Parlementaires,
- avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.),
- avec la Préfecture,
- avec le Conseil Général de la Corrèze,

Participation au :

- *Lancement du schéma départemental de l'autonomie 2012-2016,*
- *Comité de suivi,*
- *Assises départementales de l'autonomie.*
- *Participation au comité technique du schéma*

- avec la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.),
- avec les Mairies,

Dans le cadre du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des espaces publics (PMAVE), 209 communes ont sollicité ou informé l'APF.

- les Organismes sociaux (CPAM, MSA)
- avec les Associations,
- avec les Entreprises...

**► sur l'année 2011
l'APF a participé à 150 Réunions extérieures**

III.4. GROUPES INITIATIVES LOCAUX (G.I.L.)

Ils sont labellisés par le conseil départemental. Ils répondent à des réflexions, des actions spécifiques, des problématiques exprimés par les adhérents au niveau départemental.

III.4.a. La mission APF - Sclérose en Plaques (SEP)

Le groupe APF SEP Corrèze a été créé en octobre 2001 à la demande des adhérents concernés par la Sclérose en Plaques.

En 2007, dans le cadre de la nouvelle organisation APF, Daniel Lajugie a été désigné, par le Conseil Départemental, référent SEP. À ce titre, il informe, oriente et fait le lien entre les différents acteurs pour toutes les questions et activités concernant la SEP.

Il est également le référent pour les instances nationales de l'APF représentées au sein du Groupe Initiative National (GIN SEP) : le Conseil d'Administration, la Direction Générale (en particulier, APF Ecoute Infos SEP).

Le groupe définit les objectifs et les règles de fonctionnement. Il s'engage à respecter le principe confidentialité afin de favoriser un climat de confiance propice à la libre circulation de la parole.

- ***Rencontres mensuelles co-animées par une psychologue et le référent SEP :***
 - ***12 participants en moyenne au profil différent (malades, conjoints, parents, enfants, frères, sœurs...),***
 - ***Thèmes abordés choisis par le groupe.***
- ***Groupe ouvert à toutes nouvelles personnes concernées.***
- ***Réunion annoncée par voie de presse.***

III.4.b. Le groupe de parents d'enfants handicapés moteurs

En septembre 2006, la délégation APF Corrèze a proposé aux parents d'enfants handicapés moteurs de constituer un groupe de paroles. Ce projet a été mis en place grâce au R.E.A.A.P (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 19) avec le soutien financier de la D.D.A.S.S, du Conseil Général, de la C.A.F., de la M.S.A, de la C.A.B. dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Basé sur le respect mutuel, la confidentialité et la convivialité, ce groupe permet à chaque participant de se retrouver selon ses besoins. Il peut s'agir d'échanges d'informations, de vécus, d'expériences, d'émotions éprouvées face à leurs enfants, de réflexions sur les projets de vie à domicile ou en établissement. Ce temps permet aux parents de dédramatiser un quotidien difficile et de redonner du souffle à leur vie.

Rencontre mensuelle

- ***Mise en place d'ateliers informatiques en parallèle pour les enfants,***
- ***en 2011, le groupe s'est ressourcé au travers d'ateliers d'expression créatrice***

III.4.c. Le groupe des aidants familiaux

Depuis novembre 2007, la délégation propose une action d'écoute, d'accompagnement et de formation pour les aidants familiaux des personnes handicapées moteurs, avec les financements de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et de la Mutuelle Sociale Agricole.

*En Haute Corrèze,
Rencontres animées par une psychologue aux rythmes et lieux définis par le groupe*

III.5 - LA MISSION ACCESSIBILITE

Daniel Dumas, Représentant suppléant du conseil départemental, assure la mission de référent.

- Mesdames Michèle Reynard et Pierrette Fromentin, Monsieur Lucien Vacher, sur le secteur de la Haute Corrèze,
- Monsieur Noël Vezine sur le secteur de Tulle,
- Monsieur Daniel Lajugie sur le secteur d'Objat - Juillac.

remplissent également cette mission permettant ainsi de garantir une présence sur l'ensemble de la Corrèze.

L'accessibilité relève de l'aménagement et du développement durables.

Garantir un environnement des déplacements, des logements et services accessibles, à tous, est indispensable pour construire une société qui accueille tous les citoyens qu'ils soient valides ou en situation de handicap quel que soit ce handicap.

Aller et venir, avoir le choix de son école, son emploi, son logement, ses commerçants, ses loisirs, ses vacances comptent parmi les droits fondamentaux.

La loi du 11 février 2005 impose une obligation de coordination des politiques d'accessibilité afin que l'ensemble de la chaîne de déplacement qui comprend la voirie, les bâtiments, les espaces publics, les moyens de transport soit rendu accessible dans sa totalité.

Ainsi chaque commune devait élaborer un plan d'aménagement de la voirie ainsi qu'un diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public dans des délais qui sont à ce jour largement dépassés.

En Corrèze, sur 286 communes, seules environ 40% ont rempli leur obligation.

N'oublions pas que la mise en accessibilité actée par la loi de 2005 doit être effective au 1^{er} janvier 2015.

Il reste bien peu de temps et beaucoup de choses ne sont pas réalisés ni même commencées.

III.5.a. Les missions

- Représenter les personnes en situation de handicap au sein des instances concernées : commissions et sous commissions départementales, d'arrondissements, communales, intercommunales et veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires.
- Conseiller les professionnels de la construction, du tourisme, les particuliers en mettant en évidence les petits problèmes qui gâchent la vie des personnes en situation de handicap et qui ne sont pas prévus par les textes.
- Collaborer avec les services instructeurs de permis de construire,
- Eventuellement faire évoluer la réglementation afin de prendre en considération l'usage.
- Participer aux actions d'information, de sensibilisation.

III.5.b. Les activités

✓ Hébergement

- Conseils :
 - Communes pour la voirie et les établissements recevant du public,
 - Hôtels,
 - Gîtes ruraux,
 - Centres de tourisme,
 - Hébergements individuels de vacances,
 - Logement.

✓ Autres domaines

- Participation aux réunions de la Commission Consultative « Les Personnes Handicapées dans la Ville » dans le cadre de la politique de la ville de Brive,
- Travail de partenariat avec des élus municipaux, des services techniques concernant les travaux de voirie et le stationnement dans les villes et communes,
- Travail en partenariat Direction Départementale des Territoires,
- Participation aux réunions de présentation des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PMAVE),
- Participation aux réunions de présentation du diagnostic de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public,
- Participation aux réunions d'attribution des places de parking réservées aux personnes en situation de handicap,
- Relations avec les administrations, les organismes de Tourisme, avec la Direction Départementale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

✓ Commissions et sous-commissions consultatives de Sécurité et d'Accessibilité

- Participation aux réunions :
 - Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité
 - Sous Commission Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité
 - Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité,
 - Commission Intercommunale d'Accessibilité,
- Visites :
 - Etablissements Recevant du Public.

✓ En relation avec les services de la délégation

- Information, formation, conseils

*Les actions précitées dans le domaine de l'accessibilité
représentent environ 1000 heures de bénévolat
et un peu plus de 4200 Km parcourus, dans l'année, sur
l'ensemble du département.*

En 2011

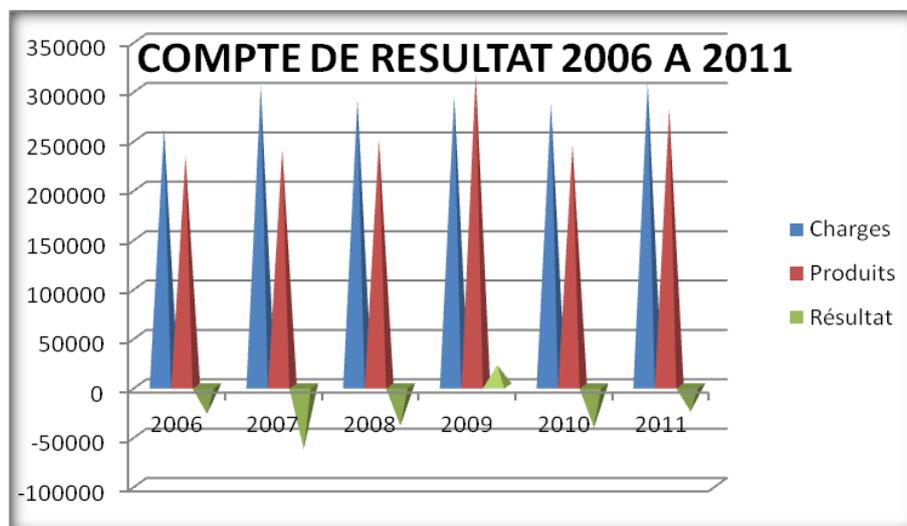
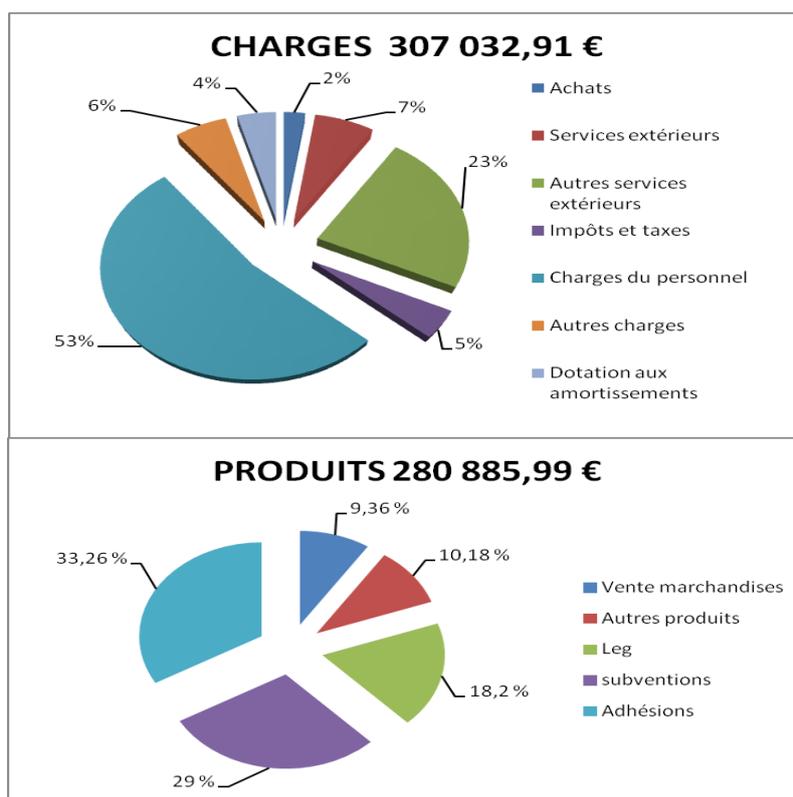
- *Participation à près de 50 commissions
ou sous-commissions dédiées à l'accessibilité.*

V – RAPPORT FINANCIER

Les comptes de la délégation sont supervisés par un contrôleur de gestion. Ils sont présentés au Conseil d'Administration pour approbation et certifiés conformes par un cabinet de commissaires aux comptes agréé.

L'APF est membre depuis 1988 du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit « comité de la charte du don en confiance »).

La situation financière de la délégation est illustrée par les graphiques ci-dessous.



L'exercice 2011 présente un déficit de 26 146.37 €.

APF CORREZE - COMPTE DE RESULTAT 2011
ACTION SOCIALE COLLECTIVE

CHARGES		
N° Comptes	Intitulé des comptes	Montant
60	Achats	7 190,00 €
606	Achats non stockés	6 556,70 €
607	Achats de marchandises	633,30 €
61	Services extérieurs	20 338,86 €
611	Vacances et Sorties à l'extérieur	6 594,42 €
613	Locations diverses	3 964,88 €
615	Entretien et réparations	7 042,55 €
616	Assurances	1 483,22 €
618	Documentation - Cotisations - Colloque - Congrès	1 253,79 €
62	Autres services extérieurs	71 521,11 €
621	Personnel hors APF	3 626,30 €
622	Honoraires - collecte de fonds - frais d'actes	3 272,50 €
623	Information, publication, relations publiques - Brochures, dépliant, catalogues - Publications mailing	16 775,75 €
624	Transports d'usagers	3 284,10 €
625	Déplacements, missions et réceptions	18 391,89 €
626	Frais de télécommunications et postaux - Téléphone, liaisons informatiques - Affranchissement, envoi en nombre - Routage mailing	16 668,10 €
628	Autres prestations de service - Traitement des fichiers et informatique - Prestations de service	9 502,47 €
63	Impôts et taxes et versements assimilés	13 414,06 €
64	Charges du personnel	163 485,67 €
641	Rémunération du personnel	109 555,52 €
645	Charges URSSAF - ASSEDIC - PREVOYANCE	42 530,43 €
647	Autres charges sociales	1 813,01 €
648	Formation	9 586,71 €
65	Autres charges de gestion courante	16 139,22 €
655	Frais de siège national	16 020,00 €
658	Autres charges	119,22 €
66	Charges financières	899,48 €
661	Intérêts des emprunts	899,48 €
67	Charges exceptionnelles	945,54 €
672	Charges sur exercices antérieurs	945,54 €
68	Dotations aux amortissements,	13 098,97 €
681	Dotation aux amortissements	12 974,79 €
	TOTAL CHARGES	307 032,91 €

APF CORREZE - COMPTE DE RESULTATS 2011

ACTION SOCIALE COLLECTIVE

PRODUITS		
N° Comptes	Intitulé des comptes	Montant
70	Ventes de produits fabriqués, Prestations de services, marchandises,	16 647,36 €
707	Vente de marchandises	1 403,67 €
708	Produits des activités annexes	15 243,69 €
	- Location	
	- Produits de publicité	
	- Souscription	
	- Manifestations diverses	
	- Sorties	
	- Mise à disposition personnel	
74	Subventions	81 445,80 €
741	Subvention de l' Etat	2 100,00 €
	Subvention du Conseil Général	66 300,00 €
	Subventions des communes	5 156,24 €
	Subvention organismes sociaux	3 300,00 €
	Subventions d'autres association	614,56 €
	Contribution solidarité APF nationale	3 975,00 €
75	Autres produits de gestion courante	159 853,77 €
754	Remboursement formation professionnelle	4 856,79 €
756	Adhésions	4 619,00 €
758	Mailing	83 286,00 €
758	Produit net leg	51 122,66 €
758	Dons	5 614,58 €
758	Vente de textile	9 610,53 €
758	Autres produits	744,21 €
77	Produits exceptionnels	2 939,06 €
772	Produits sur exercice antérieur	79,10 €
777	Quote-part subv. d'investissement au résultat	2 859,96 €
78	Repise provision pour litige	20 000,00 €
	TOTAL PRODUITS	280 885,99 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

-26 146,92 €

VI – CONCLUSION

L'APF, l'APF, l'APF !!!

Qu'on la fustige ou qu'on la loue, l'APF est bien présente.

Dans le domaine de l'accessibilité des personnes en situation de handicap moteur, la loi prévoit l'accessibilité totale d'ici 2015. Que de retard à combler ! Deux ans pour que les personnes en fauteuil roulant puissent circuler librement. Quel bonheur ! Quelle utopie ! Comme tous les défenseurs de tout poil, l'APF dérange. Ceux qui rétorquent que l'accessibilité est impossible car elle coûte diraient-ils que les personnes handicapées coûtent ? Non bien sûr. Oui l'accessibilité à un coût. L'accessibilité a le coût de la nécessité. Et, en 2015 le coût de l'obligatoire !

Toutes les paroles qu'ont prononcées les 28 000 adhérents de l'APF, les 25 000 bénévoles, les 416 000 donateurs, les 12 000 salariés, et tous ceux qui croient qu'il faut agir pour les personnes handicapées, ont servi à réduire les coûts de cette fameuse accessibilité.

Répéter sans cesse qu'une personne en fauteuil roulant a le droit, l'envie, le plaisir si elle le souhaite, si elle le peut, de se déplacer seule.

Qu'aller et venir doit pouvoir s'effectuer sans organisation.

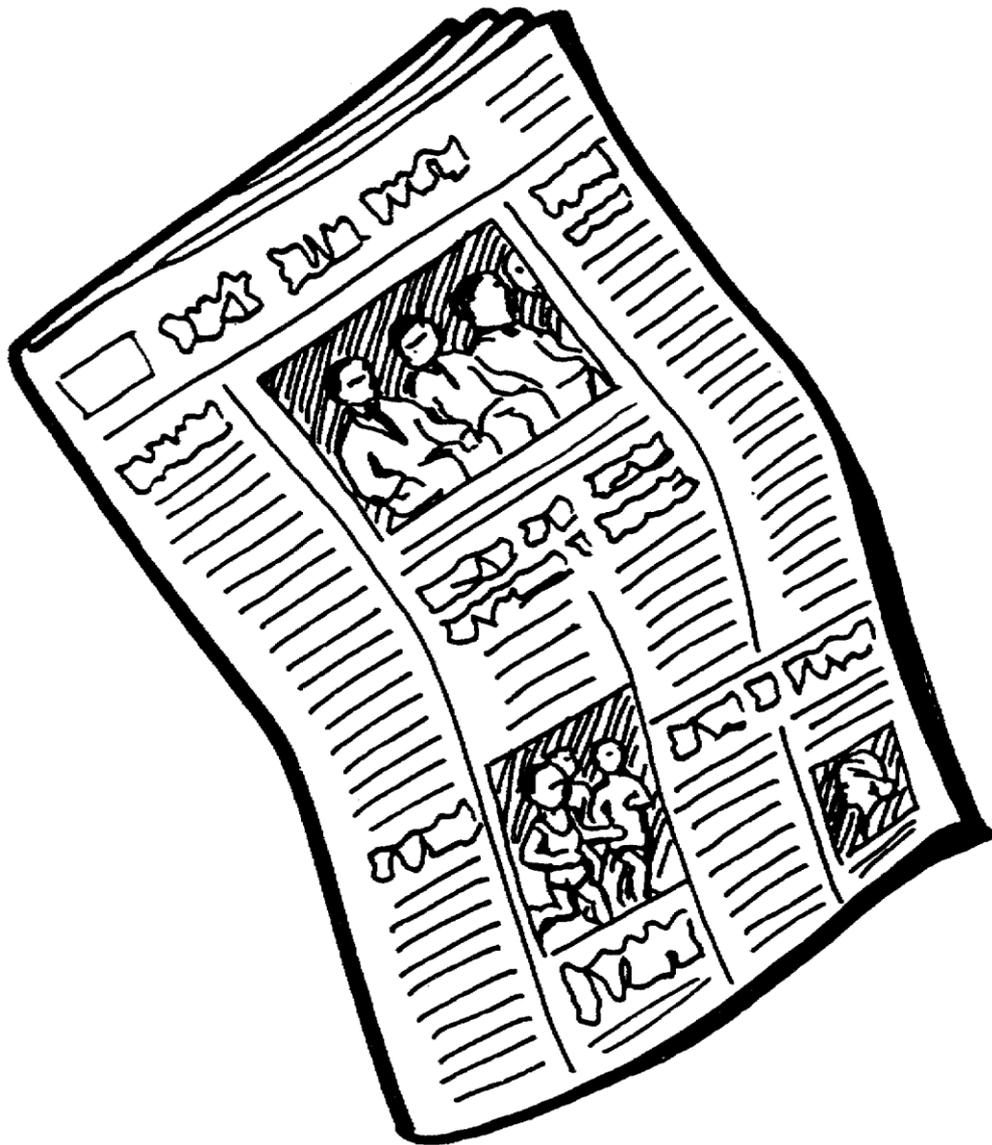
« - Allo ? T'es où ? Bouge pas j'arrive !

Et non pas : « Bouge, j'y arrive pas... ».

Oui, bouge les lignes, déplace les montagnes et fait tomber les barrières.

L'APF aura 80 ans en 2013.

COUPURES DE PRESSE





SOLIDARITÉ ■ Une rencontre salle Brassens, pour dépasser les différences

L'Odyssée, un nouveau chapitre

La Montagne 10/05/2011

Pour la 16^e année consécutive, volontaires, sympathisants et membres corréziens de l'association des paralyés de France (APF) étaient conviés, dimanche, salle Georges-Brassens, pour leur traditionnelle « Odyssée ».

Julien Pagès

La journée avait commencé plus tôt à Tulle, où les membres de l'APF provenant de haute Corrèze s'étaient donné rendez-vous avant de rejoindre Brive. Une journée repas et animations variées les y attendait en ce dimanche 8 mai.

Comme chaque année, bien que peut-être un peu moins que d'habitude selon les organisateurs, du fait de la date, diverses associations ont répondu présentes à l'appel. Certaines parce qu'il s'agit de leur champ d'action naturel, comme la Fédération handisport ou la section handicap du club d'ULM d'Égletons ; d'autre pour témoigner de leur soutien, comme ce tatoueur, ce club de 4x4, ces amateurs



ÉGAUX. La journée se fixe pour objectif de battre en brèche les préjugés sur la différence.

de tuning ou ces passionnés de modélisme. L'occasion pour les personnes à mobilité réduite, restreintes par le manque d'accessibilité général, de découvrir des exposants de divers domaines.

Des progrès

Accueillis à Brive par Fabienne Cassagnes, la conseillère municipale en

charge de l'accessibilité, ces Ulysses des temps modernes ont reçu la visite inattendue, mais pas inaperçue, du député-maire Philippe Nauche. Selon Sylvain Bauvais, chargé de mission pour l'association, « malgré quelques petites erreurs d'inattention, comme ce trottoir surélevé devant l'abri de bus de la Guierle, il faut avouer que des progrès ont été

faits pour l'accessibilité sur Brive ».

Revenant sur le congrès national sur le handicap qui s'est déroulé, il y a peu, à Bordeaux, il a rappelé l'opposition de l'APF au projet alors évoqué par Roseline Bachelot, d'autoriser des dérogations à l'obligation d'accessibilité à laquelle sont soumis les bâtiments neufs recevant du public. ■

LA MONTAGNE VENDREDI 27 MAI 2011 21

DES TEXTILES POUR SOULAGER LE HANDICAP



PARALYSÉS DE FRANCE. Collecte. L'antenne haute-Corrèze de l'association des Paralysés de France a réalisé une collecte de textiles, mercredi après-midi, à Ussel, pour soutenir ses actions, notamment les sorties pour les personnes handicapées. Après la collecte, la dizaine de bénévoles de l'antenne trie les textiles récupérés et les revend à prix modique sur son site de Malemort afin de financer ses opérations solidaires à destination des personnes paralyées. Pour tout renseignement sur l'association corrézienne des Paralysés de France, antenne de haute-Corrèze, située au 22, rue du Puy-Du-Four, à Ussel, contacter le 05.55.72.25.96. ■

Ussel → Vivre sa ville

La Montagne Ussel

Handicap • MANIFESTATION À TULLE

«On se battra jusqu'au bout pour nos droits»

70 personnes handicapées et leurs familles, accompagnateurs se sont mobilisés à Tulle pour manifester contre les dérogations de la loi «Handicap».



La chaleur n'a pas arrêté les manifestants qui ont défilé dans les rues de Tulle et stationné devant la Préfecture (photo : K.B)

«Ce genre de dérogation est inacceptable. On se battra jusqu'au bout pour faire valoir nos droits. On ne se laissera pas intimider», prévient Noël Vézine. Le président du comité corrézien de l'Association des Paralysés de France ne souhaite pas voir un retour en arrière dans le pays. La loi «Handicap» de 2005 promet l'accessibilité tant attendue des lieux publics et des transports pour 2015. Il n'est donc pas question d'accepter la moindre dérogation de la part des parlementaires. Hier après-midi, 70 personnes ont défilé dans les rues de Tulle et stationné devant la Préfecture à l'appel de l'APF. Des personnes handicapées et leurs familles qui veulent enfin voir cesser les difficultés pour circuler dans la rue, dans les commerces,

les bâtiments publics, qui veulent être considérées au même titre que les autres citoyens. Des manifestations ont été organisées dans toute la France avec succès.

«Certains parlementaires n'ont pas compris ce que c'était que de vivre dans un fauteuil»

A l'origine de la colère des associations de personnes handicapées : la loi Paul Blanc et la proposition de loi Eric Doligé autorisant les possibilités de dérogations à l'accessibilité sur les bâtiments neufs et existants. «Les pouvoirs publics ont cédé aux pressions des promoteurs immobiliers et des

lobbies», commente Noël Vézine. «Pourtant, selon un sondage, un Français sur trois a des difficultés d'accessibilité et 90% de la population considère les objectifs de la loi Handicap prioritaires. Il faut croire que certains parlementaires n'ont toujours pas compris ce que c'était que de vivre dans un fauteuil».

L'APF 19 surveille avec vigilance l'avancée du département vers l'accessibilité réglementaire. «Nous savons que dans certains endroits il est difficile de faire des travaux de mises aux normes», reconnaît le président de l'APF19 qui note les efforts réalisés en Corrèze comme l'accessibilité de la Préfecture, de la mairie de Brive ou d'Egletons, de la voirie à Tulle. «A Ussel un programme est engagé, à Malemort c'est plus discutable». Les petites com-

munes et particulièrement celles de haute Corrèze ont été très réactives et se sont lancées rapidement dans un diagnostic d'accessibilité. «En basse Corrèze, sur le secteur allant d'Ussac à Pompadour, Uzerche, nous n'avons pas de retour. Or selon la loi, nous devrions être informés des initiatives entreprises tous les ans».

Certaines communes avancent le coût des travaux de mise en accessibilité. Or selon la Banque mondiale, l'éventuel surcoût causé par cela n'excéderait pas 1%. «Quand on veut on peut», insiste Noël Vézine. «Lorsque l'on me répond qu'on n'a pas les moyens, je considère que c'est de la discrimination». Les personnes handicapées l'ont affirmé haut et fort hier dans tout le pays : elles ne reculeront pas ! ■

ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE. La délégation corrézienne d'APF organise un temps de rencontre, d'information et d'échanges, le mardi 5 juillet, à la salle du Mille Club d'Egletons (boulevard du Pilard). Au programme : de 14 heures à 15 h 30, vivre avec un handicap en haute Corrèze et de 15 h 30 à 17 heures, la place des aidants familiaux. ■

Montagne H. F. H.

Bric-à-brac des Paralysés de France : plaisir de chiner et petits prix

Le traditionnel bric-à-brac de printemps organisé par l'Association des Paralysés de France, délégation départementale de la Corrèze, aura lieu le jeudi 9 et vendredi 10 juin, de 9 h 30 à 18 heures, impasse Tour-de-Loyre à Malemort.

De nombreux objets de toutes natures (déco, vêtements, jeux et jouets, meubles, des objets bizarres, utiles ou farfelus) sont proposés à petits prix. Le plaisir d'une brocante dans un lieu unique, les journées bric-à-brac sont ouvertes à tous, l'entrée est gratuite.

C'est avec un grand plaisir que les bénévoles accueilleront le public.

Ces journées sont aussi l'occasion de faire un achat utile. Les sommes récoltées permettront à la délégation APF Corrèze de soutenir les personnes en situation de handicap moteur dans la réalisation de leurs projets, l'affirmation de leurs droits et l'amélioration de leur qualité de vie.

Pour tous renseignements : Contact APF Délégation de la Corrèze, Impasse Tour-de-Loyre - 19360 Malemort, tél. 05.55.24.43.55 - Fax. 05.55.17.18.47 - dd.19@apf.asso.fr - http://apfcorreze.free.fr ■

*La Montagne
le Mercredi 8/10/11*

Corrèze → Actualité

*La Montagne
26/10/2011*

SOCIAL ■ La CPAM a distribué ses subventions à vingt-huit associations

Une aide précieuse et efficace

Ces associations œuvrant dans le domaine de la santé, du handicap ou de la prévention ont reçu, hier à Tulle, de la part de la CPAM 19, des subventions dont le total s'élève à 60.000 €.

Dragan Pérovic

La CPAM de la Corrèze reste fidèle à ses engagements auprès des associations qui travaillent dans le domaine de la santé, de la prévention, du handicap et du soutien aux personnes aux difficultés.

Hier, à la salle Marie-Laurent à Tulle, vingt-huit d'entre elles, basées sur tout le territoire du département, ont reçu des subventions attribuées par la caisse corrézienne pour un total de 60.000 €.

L'Association française des diabétiques a reçu une dotation de 4.000 €. « Sans cette aide, on ne pourrait tout simplement pas mener nos actions de prévention auprès des collégiens de 6^e et de 5^e » a insisté, Alain Maigne, son président. Le même son de cloche a été entendu auprès de tous les autres représentants des associations pour lesquels ces subventions représentent une



SATISFACTION. Les représentants de l'Association des paralysés de France (au centre) ont reçu un chèque de 3.000 € des mains d'Yvon Cheraiki, président de la CPAM.

aide précieuse et efficace.

Bien au-delà de son image de l'organisme qui rembourse les frais occasionnés par la maladie, la maternité, les accidents de travail et le décès, la CPAM départementale mène également des actions de prévention directement ou par le biais des associations et elle alloue des secours aux Corréziens en difficulté.

Ainsi, l'an dernier, ses conseillers ont également traité 915 dossiers de secours individuels, aboutissant sur des aides d'un

montant total de 420.000 €.

Les bénéficiaires

FNATH (2.000 €) ; Écoute et soutien (750 €) ; Association française des diabétiques (4.000 €) ; Association de familles de traumatisés crâniens (1.200 €) ; Allô boulot services (4.500 €) ; Paralysés de France (3.000 €) ; API-CEMH (1.500 €) ; ASP Corrèze (2.000 €) ; Étincelles (500 €) ; GEMSEL (500 €) ; Hedyloisirs (500 €) ; La li-gue contre le cancer 19 (11.926 €) ; Les Monédiè-

res handicap (1.000 €) ; La maison des ados (4.000 €) ; La maison des sourds 19 (300 €) ; Phonambule (3.500 €) ; Réseau en alcoologie de haute-Corrèze (1.000 €) ; UDADSBC (1.000 €) ; Ver'aine (500 €) ; La Croix marine (1.000 €) ; Handisport Pays vert (1.000 €) ; la Prévention routière (500 €) ; Le fil des aidants (500 €) ; méli-mélo (2.000 €) ; vie libre (2.500 €) ; les incompris (1.000 €) ; La Mission locale (8.000 €) ; ANPAA (750 €). ■

APF 19 ■ Le projet associatif 2012-2017 souhaite « bouger les lignes »

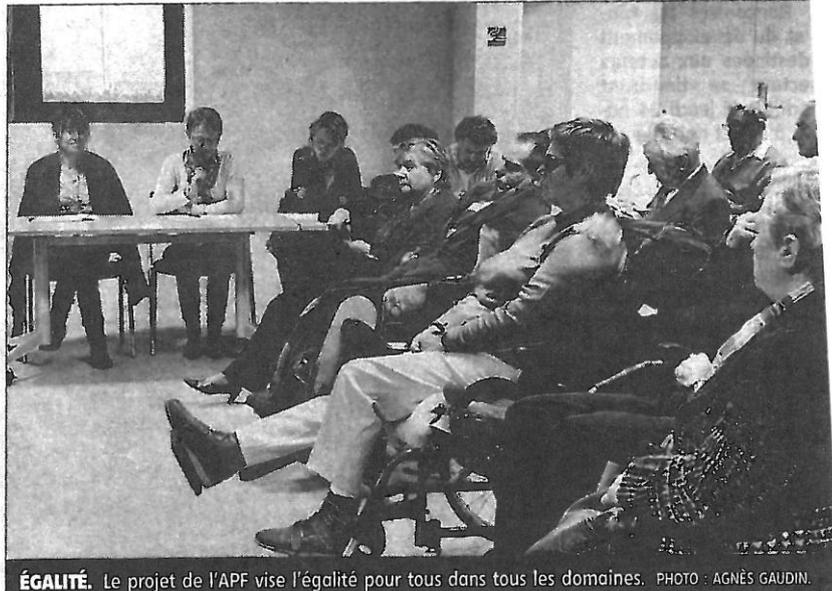
Vers de nouveaux partenariats

La délégation départementale de l'association des paralysés de France a tenu son assemblée générale. L'insertion dans la société est au cœur du projet 2012-2017.

Guillaume Demichel
tulle@centrefrance.com

« **B**ouger les lignes ! Pour une société inclusive ». Un slogan au cœur du projet 2012-2017 de l'association des paralysés de France. La délégation départementale l'a présenté lors de l'assemblée générale qui s'est tenue vendredi dernier à Tulle. « Nous voulons l'égalité pour tous. Qu'on arrête de nous sectoriser et de nous mettre en avant dans les difficultés. Nous voulons avoir la possibilité d'atteindre les plus hauts sommets », commence le président de l'APF 19, Noël Vézine.

Sur le projet associatif 2012-2017, l'APF 19 veut défendre une position ferme et constructive, élargie à tous les handicaps. « Nous voulons peser et mener une réflexion avec de nouveaux partenaires pour poser les projets de demain ».



ÉGALITÉ. Le projet de l'APF vise l'égalité pour tous dans tous les domaines. PHOTO : AGNÈS GAUDIN.

Circuler, accéder, faire partie des pouvoirs de décision, être représenté dans tous les domaines. Le projet de l'APF 19 veut bousculer les choses figées. « En Corrèze, il n'y a pas de structures pour les personnes handicapées motrices. Nous pourrions créer un partenariat avec un foyer et un accompagnement spécifique. Il y a aussi le problème de l'em-

ploi. La précarité, le manque de formations et le chômage très fort », ajoute Noël Vézine.

Point de mire de l'APF, la loi sur l'accessibilité obligatoire dans les lieux accueillant du public en 2015. « Malgré les rappels on voit encore des résistances et des élus qui n'ont pas compris le message d'élaborer des diagnostics. Les petites com-

munes réagissent mais elles n'ont pas de moyens. Il y a une bonne dynamique sur Brive et Tulle ».

Une dynamique que l'on retrouve au niveau régional. « Nous sommes dans une situation où il faut être réactif. Mener des missions sur le terrain et notre propre politique locale. ■

➔ **Contacts.** APF 19 : 05.55.24.43.55.

TULLE ■ Exposition au profit des paralysés de France, en décembre

« On ne peint jamais que pour soi »

la
Montagne
01/12/11

Enfant, à Collonges, René Boutang s'est intéressé au dessin puis, dans le sillage de Jean Soursac, le facteur qui desservait sa commune, à la peinture.

Désireux « d'exprimer des choses par le trait et la couleur », il a cultivé cette passion.

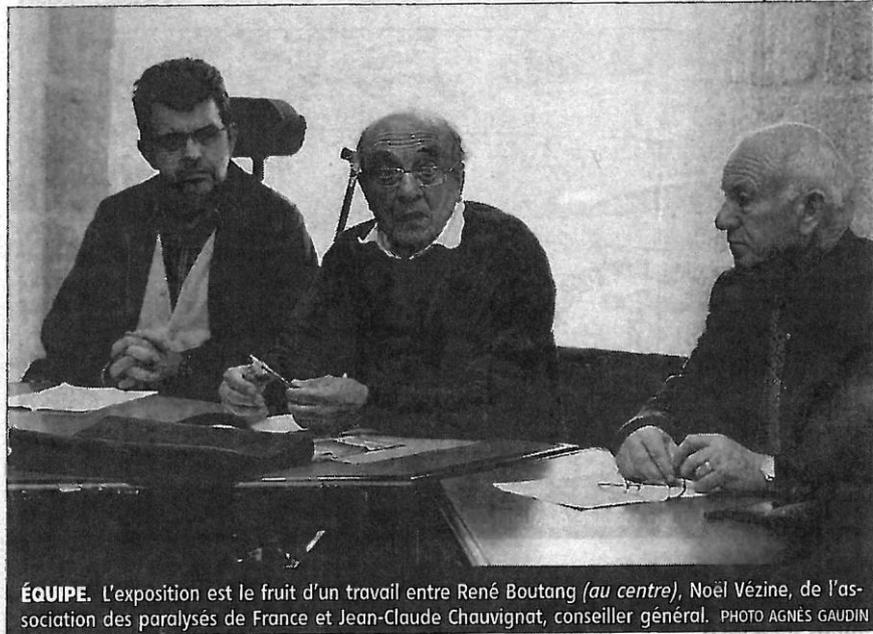
« Très vite on se rend compte qu'on ne peint pas pour soi, mais pour les autres », explique René Boutang.

Une première exposition à Limoges

C'est donc dans cette logique, et tout naturellement, que l'artiste présente quarante de ses toiles à l'hôtel Marbot, à Tulle, à partir du 5 décembre.

Intitulée *Ça va ou ça va pas, l'art est là !*, l'exposition-vente est organisée au profit de l'Association des paralysés de France (APF), grâce à Jean-Claude Chauvignat, conseiller général, qui a fait le lien entre l'artiste et l'association.

René Boutang n'en est d'ailleurs pas à son coup d'essai en matière de caritatif. L'an passé, une de



ÉQUIPE. L'exposition est le fruit d'un travail entre René Boutang (au centre), Noël Vézine, de l'association des paralysés de France et Jean-Claude Chauvignat, conseiller général. PHOTO AGNÈS GAUDIN

ses expositions au CHU de Limoges avait permis de rassembler 6.000 euros à destination d'une centaine de familles dont les enfants étaient atteints de mucoviscidose.

« Je connaissais une jeune malade qui disait, à 12 ans, "je sais que je vais mourir". Je me suis dit qu'il y avait peut-être

quelque chose à faire pour ces familles ».

Le peintre ne se fixe pas d'objectifs de ventes précis, mais il espère pouvoir améliorer un peu le quotidien des paralysés. « Je ne suis pas le Téléthon à moi tout seul », prévient-il.

De son côté, Noël Vézine, responsable du conseil départemental de l'APF, se

félicite de cette action, qui permet de mettre en lumière l'existence de l'association.

« On reçoit des financements du Conseil général de fonds privés. Nous avons besoin d'aides, le combat est dur. Nous travaillons pour l'insertion des paralysés ».

Jean-Paul Cohadi
tulle@centrefrance.com



Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

